



RAPPORT SUR LA SOLVABILITE ET LA SITUATION FINANCIERE

2025

portant sur l'exercice 2024

Validation AMSB : le 02/04/2025

Table des matières

A. Activité et résultats	1
A.1 Activité de SADA Assurances	1
A.2 Résultats de souscription	3
A.3 Résultats des investissements	4
A.4 Résultats des autres activités	5
A.5 Autres informations (si applicable)	5
B. Système de gouvernance	6
B.1 Informations générales sur le système de gouvernance	6
B.2 Compétence et honorabilité	10
B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	12
B.4 Contrôle interne	14
B.5 Fonction d'audit interne	17
B.6 Fonction actuarielle	19
B.7 Sous-traitance	20
B.8 Autres informations (si applicable)	21
C. Profil de risque	22
C.1 Risque de souscription	22
C.2 Risque de marché	24
C.3 Risque de crédit	27
C.4 Risque de liquidité	28
C.5 Risque opérationnel	30
C.6 Autres risques importants	31
C.7 Autres informations	33
D. Valorisation à des fins de solvabilité	34
D.1 Évaluation des actifs	34
D.2 Provisions techniques	36
D.3 Autres passifs	42
D.4 Méthodes de valorisation alternatives	43
D.5 Autres informations (si applicable)	43
E. Gestion du capital	44
E.1 Fonds propres	44
E.2 SCR et MCR	46
E.3 Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR	47
E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	47
E.5 Evènement majeur	47
E.6 Non-respect du MCR et non-respect du SCR	48
E.7 Autres informations (si applicable)	48
F. Annexes	49
F.1 Annexe 1 : organigramme du groupe DEVK	49
F.2 Annexe 2 : lexique	50
F.3 Annexe 3 : reportings quantitatifs	52

Synthèse

L'exercice 2024 a été marqué par un changement au sein du Directoire en mai, avec la nomination de Moritz Regnier en tant que Président du Directoire, accompagné de Sandrine Ausset et Jean-Marc Henry en tant que membres. Par ailleurs, le Comité de Direction et la Direction des Opérations Techniques ont évolué avec l'arrivée d'un nouveau directeur chargé des opérations de souscription, d'indemnisation et du pilotage technique. En matière de fonctions clés Solvency 2, la prise de fonction de Moritz Regnier en tant que Président du Directoire s'est accompagnée d'une réorganisation. Il a ainsi cédé la fonction clé de gestion des risques à Sandrine Ausset, qui, de son côté, a transmis la fonction clé conformité à Stéphane Gaillac. Cette transition garantit la continuité et l'efficacité du dispositif de gouvernance, en assurant une répartition des responsabilités, compétences et disponibilités d'exécutions exigées.

D'un point de vue technique, le développement de notre chiffre d'affaires en progression de 7% à 242 millions d'euros. La sinistralité de l'exercice courant s'est légèrement dégradée, avec un ratio sinistres/primes en hausse aussi bien au brut (51,4 % contre 50,1 % en 2023) qu'au net de réassurance (53,4 % contre 51,7 %). Cette évolution est en partie due à une forte augmentation du coût des dégâts des eaux. Des ajustements de la sinistralité sur les exercices antérieurs mais l'équilibre économique reste assuré en raison d'un programme de réassurance solide. Le résultat non technique est en hausse à 7 M€ (contre 4,8 M€ en 2023). Le résultat net s'établit à 1,1 M€, en baisse (7,6 M€ en 2023), conséquence des importantes corrections sur les exercices antérieurs.

Nous avons poursuivi nos investissements pour renforcer notre efficacité interne et inscrire SADA Assurances dans une dynamique résolument tournée vers le digital, la résilience et la responsabilité sociétale. Notre objectif est de maîtriser nos charges tout en maintenant une politique d'investissement soutenue dans des projets structurants, appuyée par des équipes opérationnelles de qualité. Dans un environnement réglementaire en mutation, nous intégrons les exigences du cadre DORA (Digital Operational Resilience Act) et de la directive CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive), tout en consolidant nos dispositifs de cybersécurité pour garantir la protection des données et la résilience de nos systèmes.

Cette approche s'inscrit pleinement dans notre prochaine feuille de route stratégique, "Engagement 2030", qui traduit notre engagement à offrir une proposition de valeur tangible, en cohérence avec notre politique du "prix juste" et notre mission d'assureur spécialiste.

Notre alignement stratégique, fondé sur notre positionnement d'assureur spécialisé dans le domaine immobilier est pleinement compris et apprécié par le courtage, qui nous sollicite de plus en plus sur nos risques spécifiques.

A la sortie de l'exercice 2024 le ratio de solvabilité se présente à un niveau de 174 %, témoin de notre gouvernance du risque financier au niveau du groupe.

A. Activité et résultats

A.1 Activité de SADA Assurances

La Société Anonyme de Défense et d'Assurances (ci-après, SADA Assurances) est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 32 388 700 €. Elle exerce son activité de compagnie d'assurances dommages depuis le 1er janvier 1968, dans le cadre de ses agréments en application de l'article L.321-1 du code des assurances. Le siège social de SADA Assurances est sis 4, rue Scatisse – 30934 Nîmes Cedex 9.

Depuis 1999, la compagnie SADA Assurances est détenue par le groupe d'assurance allemand DEVK Versicherungen (ci-après, DEVK), à hauteur de 100%. Une présentation de l'organigramme du groupe est disponible en annexe I de ce rapport.

SADA Assurances détient par ailleurs 100% du capital de sa filiale Lieb'Assur, Société à responsabilité limitée au capital de 250 000 €, dont le siège social est situé 4, rue Scatisse – 30934 Nîmes Cedex 9, immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 378 852 917. La société Lieb'Assur exerce une activité de courtage, et est inscrite au registre de l'ORIAS sous le numéro 07001893.

SADA Assurances ne détient aucune autre participation stratégique.

A fin décembre 2024, les effectifs salariés de SADA Assurances se composent de 171,8 emplois équivalent temps plein (ETP), comprenant 112 cadres et 64 employés.

Les organes de contrôle sont :

- ACPR
 - Dénomination sociale : autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) régie par les articles L. 612-1 et suivants du Code Monétaire et Financier
 - Immatriculation RCS Paris : n° 572 104 891 03744
 - Siège social : 4 place de Budapest, 75009 PARIS cedex 9
 - Matricule de la SADA : 4020277
- Commissaires aux comptes
 - Dénomination sociale : PKF Arsilon Commissariat aux comptes
 - Immatriculation RCS : Paris 811 599 406
 - Siège social : 3, rue d'Héliopolis - 75017 PARIS

Le processus réglementaire mobilise les équipes SADA Assurances à travers :

- Le calcul des exigences quantitatives de solvabilité,
- L'évaluation des risques propres à l'entreprise ainsi que l'amélioration du système de gouvernance avec l'intégration dans le processus décisionnel de l'ORSA et un renforcement du contrôle interne,
- La production des états réglementaires (QRT, SFCR, RSR, rapport ORSA, actualisation des politiques, ...).

Au 31/12/2024, l'activité de SADA Assurances se répartit en six branches regroupées sous forme de domaines d'activité stratégique :

Domaine d'activité stratégique	Description
Immeuble	<p>SADA Assurances propose des solutions très spécifiques dédiées aux professionnels de l'immobilier qui souhaitent optimiser leur programme d'assurance pour pérenniser leur investissement ou simplement garantir les risques de la copropriété. Le contrat Multirisque Immeuble, souscrit par des syndics ou gérants de copropriété, est destiné à garantir les immeubles d'habitation, de bureaux et dont la surface commerciale est inférieure à 25%.</p> <p>SADA Assurances dispose également d'offres à destination des immeubles 100% bureaux.</p> <p>La personnalisation des offres est un des atouts de SADA Assurances à l'attention des courtiers et des professionnels de l'immobilier.</p>
Pertes pécuniaires	<p>Sur la branche Pertes pécuniaires, SADA Assurances propose la garantie Locatio contre les risques de la location immobilière, à destination des administrateurs de biens ; la solution Pertes sur revente contre les pertes financières lors de la revente d'un bien immobilier, ainsi que le contrat Trésorissimo permettant de garantir les charges de copropriété et de la protection juridique des syndicats de copropriété.</p>
Professionnels	<p>Après avoir opéré une réorientation de son offre initialement destinée aux petites entreprises, SADA a procédé à la commercialisation d'une offre MRP immo, à destination exclusive des professionnels de l'immobilier.</p> <p>L'offre est donc alignée en tous points à la stratégie d'entreprise.</p>
Multirisques habitation	<p>Les contrats Multirisques Habitation de SADA Assurances permettent de couvrir les risques des logements, qu'il s'agisse de résidences principales, secondaires, et comportent des montants de franchise et de capital évolutifs selon la formule choisie. SADA Assurances a également créé un contrat spécifique pour les propriétaires bailleurs, qu'ils soient propriétaire, nu-propriétaire, copropriétaire, membre d'une SCI ou d'une indivision, regroupant toutes les garanties indispensables y compris la protection juridique et assistance domicile.</p>
Assurances de personnes	<p>Les contrats scolaire, universitaire et extra-scolaire permettent de protéger des enfants âgés de 2 à 25 ans, 24 heures/24 et 7 jours/7, dans leurs activités scolaires ou extra-scolaires. Quatre formules, aux capitaux évolutifs selon la situation de l'enfant, sont au choix du souscripteur. Une formule Étudiant complète l'offre et s'adresse aux jeunes poursuivant leurs études à partir de 15 ans.</p>
Produits affinitaires	<p>SADA Assurances s'est engagé en 2018 dans l'élargissement de sa gamme de produits en créant des offres d'assurances affinitaires. Le développement des activités affinitaires se fait progressivement à au gré des opportunités de marché, limités aux professionnels de l'immobilier. Après un démarrage plutôt ouvert sur ce marché, la conception d'offre sur ce canal de distribution a été définitivement recentrée sur des offres exclusivement en adéquation avec les orientations stratégiques de l'entreprise. Aussi, les produits affinitaires de SADA Assurances sont désormais exclusivement en lien avec les besoins des clients de professionnels de l'immobilier. L'offre des vices cachés est un exemple du savoir-faire de SADA Assurances.</p>
Produits de Caution Locative	<p>La branche « Caution » permet à SADA Assurance de commercialiser des produits spécifiques. Nous garantissons un accès au logement facilité pour les candidats locataires. Le professionnel de l'immobilier disposera ainsi de plusieurs leviers permettant la mise en relation PNO/Locataire en sécurisant la location de bout en bout.</p>

A.2 Résultats de souscription

Le résultat technique pour l'année 2024, après prise en compte de la réassurance, atteint - 4,6 M€ contre 6,8 M€ en 2023. Cette baisse du résultat technique est liée à l'aggravation de la charge des sinistres.

Montants en K€	Brut	Poids	Réassurance	Poids	Net	Poids	Net N-1	Poids	Ecart	Variation
Primes Acquises (PA)	240 449		68 546		171 903		163 019		8 884	5%
Charges des sinistres	161 087	67%	60 931	89%	100 156	58%	85 280	52%	14 876	17%
Frais de gestion yc provision d'égalisation	88 325	37%	11 981	17%	76 343	44%	70 938	44%	5 405	8%
Résultat technique	- 8 962	-4%	- 4 366	-6%	- 4 596	-3%	6 801	4%	- 11 397	-168%

A.2.1 Evolution des primes

Les primes émises atteignent 242,4 M€ au 31/12/2024, en progression de 15,8 M€ soit + 7,0 % par rapport au 31/12/2023 (226,6 M€).

La production supplémentaire provient essentiellement de la branche immeuble (+ 14,8 M€ par rapport à 2023 en incluant les catastrophes naturelles), et dans une moindre mesure de la nouvelle branche caution (+ 0,8M€) et de la branche pertes pécuniaires (+ 0,7 M€), alors que les autres branches sont en diminution (- 0,4 M€ en MRH et - 0,05 M€ en MRP).

Les primes acquises progressent également de + 7,0 %, passant de 224,7 M€ à 240,5 M€ au 31/12/2024.

A.2.2 Evolution de la charge des sinistres

A.2.2.1 Exercice courant

Le S/P de l'exercice courant est en légère détérioration par rapport à l'exercice précédent, au brut (51,4 % contre 50,1 %) comme au net de réassurance (53,4 % contre 51,7 %). A noter néanmoins que le chiffre de 2023 est vu au 31/12/2023 et était sous-estimé compte tenu des malis que l'on évoque ci-dessous.

Sur le Dommage aux Biens, la sinistralité tempête/grêle qui avait fortement impacté les deux exercices précédents s'est nettement réduite, tout comme les incendies graves qui ont été moins importants qu'en 2023 (4,5 M€ contre 12 M€). En revanche on observe une forte hausse de la charge dossier/dossier des dégâts des eaux, qui est de plus amplifiée dans le calcul des charges finales par l'importance des malis constatés sur les exercices antérieurs sur cette garantie.

La branche pertes pécuniaires affiche un S/P en dégradation avec 47,4 % (contre 44,0 % l'an dernier), les malis sur les exercices récents conduisant mécaniquement à une hausse de la sinistralité projetée pour l'exercice courant.

Au niveau des catastrophes naturelles, la tempête Kirk d'octobre 2024 a provoqué des inondations qui ont touché notre portefeuille, dont un dossier important de 0,9 M€, mais le S/P global reste très bon (12,1 % contre 17,4 % en 2023).

La branche MRH présentent un S/P de 47,1 % qui s'améliore encore par rapport à 2023 (48,5 %).

La réassurance en excédent n'est pas sollicitée au titre de l'exercice 2024.

A.2.2.2 Développement de la sinistralité sur antérieurs

L'évolution des exercices antérieurs affiche un mali d'une ampleur exceptionnelle, de 37,4 M€ au brut de réassurance, qui est en grande partie pris en charge par la réassurance et en particulier la réassurance interne, laissant tout de même 8,3 M€ de mali au net.

La branche immeuble est la principale source de ces malis, qui proviennent majoritairement de la garantie dégâts des eaux mais aussi de l'incendie, de la tempête/grêle et du vol.

La branche Pertes Pécuniaires présente également un mali, avec une détérioration très inhabituelle côté dépenses qui dépasse les bonis réalisés côté recours.

Les catastrophes naturelles sont, elles-aussi, en mali, provenant de dossiers sécheresse.

La réassurance couvre une part importante des aggravations constatées sur la sinistralité antérieure. Même chose pour la réassurance proportionnelle, qui est fortement impactée par les malis sur antérieurs mais qui bénéficie d'un exercice courant clément. Enfin, la sinistralité exceptionnelle fait activer le stop-loss bilan porté par le groupe, traité qui était vierge depuis plus d'une décennie.

A.2.3 Evolution des frais et autres charges techniques

Le ratio de frais généraux remonte en 2024 pour 0,7 points (36,7 % contre 36,0 %). La masse salariale, avec 10,8 ETP supplémentaires en 2024, ainsi que les charges d'exploitation augmentent plus vite que les primes acquises (+ 0,4 points sur le ratio). Les charges sont en particulier impactées par la maintenance informatique qui subit des fortes hausses de coûts de licences, ainsi que les honoraires avec la préparation à la mise en place de CSRD ou encore les amortissements qui proviennent des investissements informatiques importants de ces dernières années.

A.3 Résultats des investissements

A.3.1 Revenus et dépenses de placements

Dans les revenus des placements, la distinction suivante est réalisée :

- les revenus des placements
- les profits provenant de la réalisation des placements
- les produits nets des placements

Montants en K€	2024	2023
Primes Acquises (PA)	240 449,3	224 714,0
Produits des placements	8 257,5	6 886,2
Charge des placements	- 1 132,1	- 884,6
Produits nets des placements (PNP)	7 125,5	6 001,6
Ratio PNP/PA	2,96%	2,67%
Valeur Moyenne des Placements (VMP)	200 246,0	186 407,9
Ratio PNP/VMP	3,56%	3,22%

Produits nets des placements = (revenus des placements + réalisation des placements + autres produits des placements) – charges des placements.

Les charges de placements comprennent les frais de gestion internes et externes des placements et frais financiers, les autres charges des placements (provision pour dépréciation des titres, amortissement des immeubles d'exploitation, différence sur prix de remboursement des obligations, ...) et les moins-values sur réalisation des titres.

Les produits nets des placements sont en augmentation de 19,9 % et permettent d'afficher un taux de rendement moyen en progression de 0,29 pts :

- Les rendements ont été plus importants sur les investissements obligataires et sur la trésorerie en lien avec le contexte de taux à la hausse. Les disponibilités accumulées ces dernières années ont permis de profiter d'opportunités rémunératrices en 2022 et 2023 et portent leurs fruits sur l'exercice 2024.
- Les cessions réalisées sur le portefeuille actions sur l'exercice 2024 contribuent également à soutenir le rendement financier comptable du portefeuille.
- Les charges financières sont en légère hausse avec la réalisation de quelques moins-values sur le portefeuille actions et la dotation de la provision pour dépréciation durable.

A.3.2 **Investissement dans une titrisation**

AU 31/12/2024, SADA Assurances ne dispose daucun investissement dans une titrisation.

A.4 **Résultats des autres activités**

Aucune autre information n'est pertinente concernant le résultat des autres activités.

A.5 **Autres informations (si applicable)**

Aucune autre information n'est pertinente concernant l'activité et les résultats de SADA Assurances.

B. Système de gouvernance

B.1 Informations générales sur le système de gouvernance

B.1.1 Instances politiques

B.1.1.1 *Le conseil de surveillance*

Le conseil de surveillance :

- Est composé de trois membres dont deux d'entre eux exercent également d'autres mandats au sein du groupe DEVK.
- Exerce ses missions au travers des réunions du conseil de surveillance et du comité d'audit annuel.
- A la charge du contrôle de la gestion de la compagnie par le directoire et dans ce cadre, ses principales missions sont :
 - La nomination ou la révocation des membres du directoire ;
 - La validation les orientations stratégiques et l'appétence au risque de la compagnie, sur proposition du directoire ;
 - La validation des politiques de risques telles que définies par la directive Solvency II ;
 - Le suivi de l'activité et des recommandations des quatre fonctions clés Solvency II ;
 - La vérification des comptes annuels et le rapport de gestion qui sont présentés annuellement à l'assemblée générale ordinaire.
 - l'examen et la validation d'actes de gestion ou de risques assurantiels qui dépasseraient le périmètre de la délégation du directoire telle que définie dans le règlement intérieur du directoire.
 - La communication par le directoire tout document qu'il juge utile à l'exercice de ses missions de surveillance de la bonne marche des affaires de la compagnie.
- Se réunit quatre fois par an ou quand l'intérêt de la compagnie le nécessite.

L'activité du conseil de surveillance fait l'objet d'un rapport a minima annuel auprès de l'Assemblée générale des actionnaires.

B.1.1.2 *Le directoire*

Le directoire :

- est **composé du président du directoire et de 2 membres du directoire (trois membres au total)**. Il se réunit au moins une fois par mois formellement.
- **s'appuie sur quatre comités** pour exercer ses missions de pilotage et de surveillance : le comité de direction, le comité d'audit interne, le comité des risques financiers, le comité de gestion des risques.
- est **l'organe d'administration et gestion de SADA Assurances** dont les membres sont nommés pour trois ans par le conseil de surveillance. Les trois membres du directoire ont été nommés en mai 2024.

Les modalités de fonctionnement du directoire, la répartition des fonctions entre ses membres, ainsi que certains principes de délégation sont inscrites dans le règlement intérieur du directoire validé par le conseil de surveillance en 2024.

Le directoire définit les moyens lui permettant :

- De **contrôler le dispositif de délégation** mis en place au sein des différentes directions ;
- De **piloter et suivre les processus de gestion** de la compagnie.

Certaines activités importantes sont ainsi suivies par le directoire au travers de comités ad-hoc.

B.1.2 Instances opérationnelles

B.1.2.1 Comité de direction

Le comité de direction est constitué des deux membres du Directoire, du Directeur financier, du Directeur technique, du Directeur commercial, du Directeur système d'information, de la Directrice juridique, conformité et marketing et de la Directrice des ressources humaines et services généraux.

Le comité de direction se réunit :

- Une fois par semaine pour faire un échange avec le Directoire sur les thématiques en cours et pour synchroniser les actions de chaque Direction ;
- Une fois par mois pour suivre l'activité, les objectifs stratégiques et passer en revue les sujets importants en cours dans chaque Direction.

B.1.2.2 Comité d'audit

Le comité d'audit créé en 2017, est une émanation du conseil de surveillance. Il se tient une fois par an en présence de l'ensemble des membres du conseil de surveillance et du directoire et des commissaires aux comptes de SADA Assurances.

Dans le cadre de ses missions, il est notamment chargé du suivi :

- Du processus de conception de l'information financière,
- De l'efficacité des dispositifs de gestion des risques et de contrôle interne,
- De la nomination des Commissaires aux comptes et du suivi de leur mission.

Deux des membres du conseil de surveillance ont les qualifications requises sur les domaines comptables et financiers.

B.1.2.3 Comité d'audit interne

Le comité d'audit interne réunit quatre fois par an le responsable de l'audit interne et le directoire. L'objet de ce comité est de présenter au directoire les travaux accomplis par la fonction audit interne au cours de la période écoulée. A l'occasion de ces réunions, le directoire examine notamment :

- L'avancement du plan d'audit ;
- Les principales recommandations formulées à l'issue des missions réalisées ;
- L'état des plans d'action correctifs mis en œuvre par les directions opérationnelles en application des recommandations.

B.1.2.4 Comité des risques financiers

Le comité des risques financiers est composé des membres du directoire et du directeur financier. Il se réunit au minimum deux fois par an.

Les principales missions de ce comité sont :

- La définition de la politique et des orientations de placement en cohérence avec la stratégie et l'appétence au risque de la compagnie ;
- Le suivi des risques et du contrôle interne relatifs à la gestion des placements financiers confiée à une société gestionnaire d'actifs ;
- Le suivi des lignes directrices et des limites sur le portefeuille de placement ;
- Le suivi de la performance du portefeuille de placement.

Les décisions arrêtées lors des réunions du comité sont portées à la connaissance du conseil de surveillance.

B.1.2.5 Comité de gestion des risques

Le comité de gestion des risques est constitué des membres du directoire, des quatre fonctions clés, du responsable de la sécurité des systèmes d'information (RSSI), du responsable du service gestion des risques et de l'ensemble des directeurs.

Il se réunit au moins quatre fois par an et suit le profil de risque et l'appétit au risque de SADA et de ses filiales.

A cette fin, le comité a pour mission notamment de :

- Sélectionner et suivre les risques majeurs ;
- Emettre un avis sur les scénarios de stress tests, chocs adverses et examiner leurs résultats dans le cadre du processus ORSA ;
- Valider les propositions des indicateurs de risques et suivre leur évolution ;
- Revoir les politiques de risques Solvency II et les rapports sur les risques ;
- Examiner et suivre les orientations, les mesures proposées et les indicateurs en matière de plans de continuité d'activité et informatique ;
- Examiner les sujets significatifs en lien avec les risques de non-qualité des données et les principaux indicateurs de qualité des données.

B.1.2.6 Dirigeants effectifs

Les dirigeants effectifs de la société sont le directoire, c'est-à-dire les trois membres, dont le président du directoire, qui reçoivent leurs mandats d'une durée de trois ans par le conseil de surveillance.

- Moritz REGNIER, président du directoire, couvre les aspects relevant de la comptabilité, la finance et réassurance, le contrôle de gestion, l'informatique, les projets, la souscription et l'indemnisation, les ressources humaines, les services généraux, et l'audit interne.
- Sandrine AUSSET, membre du directoire, couvre les aspects relevant du juridique et conformité, le marketing et produits, la communication externe, la gestion des risques, et le RSSI.
- Jean-Marc HENRY, membre du directoire, couvre les aspects relevant du commercial et de la gestion des risques de la sous-traitance aux réseaux.

B.1.3 Fonctions clés

Afin de répondre aux exigences de la directive Solvency 2, un responsable pour chacune des quatre fonctions clés est nommé.

Il n'y a pas de cumul de fonction clé sur un même responsable :

- Fonction actuarielle : Marc Lanfranchi, directeur financier, supervise la comptabilité, la finance et l'actuariat inventaire
- Fonction audit interne : Cyrielle Toranelli, responsable du service audit interne
- Fonction gestion des risques : Sandrine Ausset, membre du directoire
- Fonction vérification de la conformité : Stéphane Gaillac, directeur adjoint juridique et conformité

Chacune des fonctions clés exerce ses missions en toute indépendance et rapporte à l'AMSB.

Conformément aux orientations sur la sécurité et la gouvernance des technologies de l'information et de la communication de l'EIOPA (BoS – 20/600) et de la notice d'application de l'ACPR de 2021, SADA Assurances a mis en place depuis 2021 la "Fonction Sécurité de l'Information".

B.1.4 Rémunération

B.1.4.1 Cadre général

Le directoire a fixé pour objectif la pérennité de l'entreprise, telle que prévue dans le plan stratégique validé par le conseil de surveillance. Les principes de la rémunération sont alignés avec la stratégie orientée sur la rentabilité plutôt que sur le développement commercial et l'évolution des primes.

Cette politique s'applique à tous les salariés de SADA Assurances, y compris les titulaires des fonctions clés. Elle définit les règles en matière de rémunération, afin notamment de limiter la part variable de rémunération.

Le salaire fixe représente la majorité de la rémunération globale de tous les salariés de SADA Assurances. Les rémunérations fixes de base sont conformes aux pratiques de place et respectent les minimas conventionnels.

Aucune rémunération liée de manière directe ou indirecte au volume des cotisations de l'entreprise n'est allouée à quelque titre que ce soit à un membre du conseil de surveillance ou à un membre du directoire salarié.

SADA Assurances maintient ainsi une politique de rémunération conforme à son appétence aux risques et sans lien avec la prise de risques.

Au titre de l'exercice 2024, la rémunération globale brute versée aux membres du directoire et de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle de SADA Assurances (conseil de surveillance) représente 7.8% de la masse salariale 2024 (DADS) par rapport à 6.9% en 2023.

B.1.4.2 Informations en matière de retraite

Les engagements en matière de retraite correspondent aux indemnités de départ à la retraite et aux prestations servies au titre du régime de retraite supplémentaire.

B.1.4.3 Indemnités de fin de carrière

En application de la loi et des conventions collectives en vigueur, la société verse à chaque salarié une indemnité lors de son départ en retraite. La totalité des droits acquis par les personnes concernées est prise en charge.

Les indemnités de départ à la retraite sont majorées pour les cadres de direction en fonction d'un accord modifié le 3 juin 1994.

Le total de l'engagement au titre des indemnités de fin de carrière est évalué au 31 décembre 2024 à 707 636 €. Il est couvert par un contrat d'assurance souscrits auprès d'Abeille Assurances pour un montant de 575 189 €.

B.2 Compétence et honorabilité

B.2.1 Politique de compétence et d'honorabilité

Dans le cadre de sa gouvernance, SADA Assurances a défini des normes d'honorabilité et de compétence pour certaines fonctions de l'entreprise. Une politique de compétence et d'honorabilité a été mise en place, elle est validée par le directoire et le conseil de surveillance de SADA Assurances au moins une fois par an.

Le directoire a la responsabilité de tracer les grandes lignes de la politique, de la présenter pour validation au conseil de surveillance, et de la mettre en œuvre.

La direction des ressources humaines et la direction juridique et conformité ont la charge de la mise en place opérationnelle de la politique, ainsi que de la mettre à jour a minima annuellement ou dès qu'un changement important est observé.

Dans le respect de cette politique, les compétences et l'honorabilité des personnes définies sont contrôlées au moment de leur nomination et s'il existe des points donnant matière à nourrir des doutes justifiés sur leur honorabilité ou leur niveau de compétences.

En cas de doute, le directoire décide des mesures à prendre et en informe les départements concernés (en règle générale, le département des ressources humaines et le département juridique).

Dans le cadre de cette évaluation, l'on fait éventuellement appel au concours du responsable de l'audit interne et au responsable de la conformité. Quant aux mesures à prendre respectivement en cas de doute sur l'honorabilité d'une personne, elles sont décidées au cas par cas en respectant le principe de proportionnalité.

Les titulaires de fonctions clés suivent en cas de besoin des cours en formation continue, à leur propre initiative. La formation continue réalisée et le besoin éventuel qui s'en fait sentir sont explicités par un échange continu entre les cadres dirigeants compétents et le titulaire de la fonction clé dans le cadre de l'entretien d'évaluation annuel sur les objectifs.

La politique de compétence et d'honorabilité s'applique aux personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés.

Pour SADA Assurances, les fonctions concernées sont les suivantes :

- Les membres du conseil de surveillance
- Les membres du directoire
- Les titulaires des fonctions clés prévues par la directive Solvabilité 2

B.2.2 Procédures de vérification de la compétence et de l'honorabilité

Afin de s'assurer que l'ensemble des personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfont aux exigences de compétence et d'honorabilité, SADA Assurances a mis en place le processus suivant :

- Analyse de l'honorabilité et de la compétence d'une personne en cours de recrutement si elle est concernée par ce principe ;
- Analyse s'il existe des points donnant matière à nourrir des doutes justifiés sur leur honorabilité ou leur niveau de compétences.

B.2.3 La preuve d'honorabilité

Pour s'assurer que les exigences d'honorabilité soient satisfaites, le département juridique demande, au moment de la déclaration de la fonction clé auprès de l'ACPR, aux personnes dirigeant l'entreprise ou occupant des fonctions clés les documents demandés par l'ACPR dans son imprimé « Formulaire de nomination ou de renouvellement de dirigeant effectif ».

B.2.4 La preuve de la compétence

Afin de s'assurer de la compétence des personnes dirigeant l'entreprise ou occupant des fonctions clés, le responsable hiérarchique se base sur les éléments suivants :

- Les qualifications professionnelles et les titres de formation ;
- Les connaissances et l'expérience.

Cet examen est réalisé au regard des tâches spécifiques allouées à ces personnes. Ainsi des connaissances assurantielles, financières, comptables, actuarielles ou de management pourraient être évaluées, selon le profil du poste ou le mandat.

Dans le cas du conseil de surveillance ainsi que du directoire, toute vérification de la compétence individuelle d'un membre de l'une ou l'autre de ces instances est systématiquement assortie d'une procédure de vérification de la compétence collective au sein de ladite instance. En cas de manquement constaté aux exigences de compétence collective, SADA Assurances met en place au plus tôt un programme de formation et un calendrier adapté, visant un retour à la conformité réglementaire dans les plus brefs délais.

SADA Assurances dispose d'un système rigoureux de recensement des compétences de ses instances de gouvernance, sur la base du formulaire de nomination ou de renouvellement des dirigeants diffusé par l'ACPR en annexe de l'instruction 2015-I-02.

Les actions de formation sont organisées annuellement à la demande des fonctions clés et/ou des responsables des fonctions clés.

B.3 Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité

B.3.1 Dispositif global de gestion des risques

La gestion du risque est un élément fondamental du système de gouvernance de SADA Assurances. La stratégie des risques, sur laquelle repose la gestion des risques, est tirée de la stratégie d'entreprise. Ceci permet d'avoir une cohérence constante entre la stratégie suivie par l'entreprise et les activités opérationnelles de SADA Assurances.

La politique de gestion des risques validée par le directoire et le conseil de surveillance définit :

- Le dispositif global de gestion des risques mis en place ainsi que les rôles et responsabilités des différents contributeurs au sein de ce dispositif ;
- Les méthodes et procédures de gestion des risques ;
- Le processus d'identification, analyse, évaluation et surveillance des risques ;
- Le dispositif de reporting interne et externe sur les risques.

L'appétence au risque de Sada Assurances, niveau global de risque que la compagnie est prête à prendre au regard de ses objectifs stratégiques et du plan stratégique à cinq ans, ainsi que les limites de tolérance qui en découlent, sont suivies à l'aide d'indicateurs définis par le conseil de surveillance et le directoire. Les quatre indicateurs de suivi suivants ont été retenus :

Indicateur	Cible	Tolérance
1. Résultat avant impôt	$\geq 3 \text{ M€}$	$\geq -1 \text{ M€}$
2. Ratio combiné net	$\leq 100\%$	$\leq 110\%$
3. Ratio de solvabilité	$\geq 150\%$	$\geq 125\%$
4. Part de l'immeuble	$\leq 75 \%$	$\leq 80 \%$

Indicateur	Mesure	Zone de non-conformité	Zone de tolérance	Zone cible
Ratio de couverture du SCR par les fonds propres éligibles	% SCR	Actions correctrices du conseil de surveillance : -Transmission d'un plan de rétablissement à l'ACPR	Actions correctrices : -Réallocation des actifs -Transfert de risque (partenariat financier, réassurance) -Résiliation, changement dans les pratiques de souscription et de tarification	Aucune action correctrice

Les seuils de tolérance et les valeurs cibles de ces quatre indicateurs sont suivis au travers du processus ORSA.

Le processus de gestion de risques mis en œuvre chez SADA Assurances est un processus itératif conformément aux préconisations de la directive Solvency II et aux normes du *Committee Of Sponsoring Organizations of the Treadway Commission* (COSO).

Le dispositif de gestion des risques s'appuie sur un réseau de correspondants risques (les directeurs et les managers par délégation) qui constituent la première ligne de défense du dispositif.

Dans le cadre de la gestion des risques, les « correspondants risques » et leurs équipes ont pour mission de :



- Identifier, documenter et évaluer les risques sur les processus de leur périmètre ;
- Définir les mesures de maîtrise complémentaires sur les risques identifiés, d'organiser les moyens pour les mettre en œuvre et suivre leur mise en œuvre ;
- S'assurer que le dispositif de contrôle interne (procédures de gestion et des contrôles de 1er niveau), participe de façon efficiente à la maîtrise des risques identifiés sur leur périmètre
- Définir et suivre des indicateurs clés de risque et de contrôle.

La fonction gestion des risques, appuyée par le service Gestion des risques, les fonctions clés Conformité et Actuarielle, constitue la seconde ligne de défense et apporte au directoire et au conseil de surveillance des informations appropriées sur les risques de la compagnie, leur évaluation, les dispositifs de maîtrise et leur évolution.

Ces principales missions consistent à :

- Aider les instances de gouvernance et les autres fonctions à mettre en œuvre un système de gestion des risques efficace ;
- Surveiller le dispositif et s'assurer de son adéquation avec le contexte et la stratégie de la compagnie ;
- Suivre le profil de risque de l'entreprise ;
- Rendre compte au directoire et au conseil de surveillance des expositions aux risques et les conseiller sur les orientations à prendre en matière de risques au regard de la stratégie et de l'appétence au risque ;
- Identifier et évaluer les risques émergents.

Lorsque le titulaire de la fonction de gestion des risques est empêché par le management de réaliser sa mission, il peut en informer directement le Président du conseil de surveillance.

Depuis 2019, SADA Assurances gère sa cartographie des risques dans un outil de gestion des risques et des contrôles. Il permet de centraliser et documenter la cartographie des risques, de gérer les risques au travers de plans d'action formalisés.

Un rapport interne annuel est réalisé par la fonction clé gestion des risques à destination du directoire et du conseil de surveillance. Il rend compte des moyens mis en œuvre, des activités menées par la fonction gestion des risques et le service gestion des risques et des résultats de l'évaluation et la surveillance des risques pour la période écoulée.

B.3.2 Modalités de mise en œuvre de l'ORSA

Les modalités de mise en œuvre de l'ORSA et son intégration dans le système de gestion des risques et des processus de décision de SADA Assurances sont décrites dans la partie C concernant le profil de risque.

B.4 Contrôle interne

B.4.1 Description du système de contrôle interne

Le système de contrôle interne de SADA Assurances est un processus qui repose sur les cinq composantes suivantes :



L'environnement de contrôle doit être favorable à la maîtrise des risques. Il traduit la culture de contrôle interne de SADA Assurances.

Il repose notamment sur :

- Un système de limites et de délégations ;
- Des normes et règles internes déclinées dans les politiques et procédures formalisées et diffusées à l'ensemble des collaborateurs ;
- Un système d'information adéquat et sécurisé.

Le contrôle interne est intégré au système de gouvernance de SADA Assurances. Le management, et plus particulièrement le directoire et les directeurs, constitue le premier vecteur de diffusion de la culture du contrôle interne au sein de l'organisation.

Les risques pouvant remettre en cause l'atteinte des objectifs de SADA Assurances sont identifiés, analysés, évalués et hiérarchisés par le dispositif de gestion des risques.

Le management de SADA Assurances doit s'assurer que, sur l'ensemble des processus, des contrôles proportionnés aux enjeux sont mis en œuvre. Ces contrôles, axés sur la prévention ou la détection, sont intégrés aux procédures de gestion.

L'outil de gestion des risques et des contrôles permet de formaliser et centraliser la cartographie des contrôles mise en œuvre par les managers ainsi que leurs résultats, tout en faisant le lien avec les risques identifiés.

Les objectifs et les responsabilités de chaque collaborateur ainsi que des politiques et procédures internes sont communiqués et encadrent les activités.

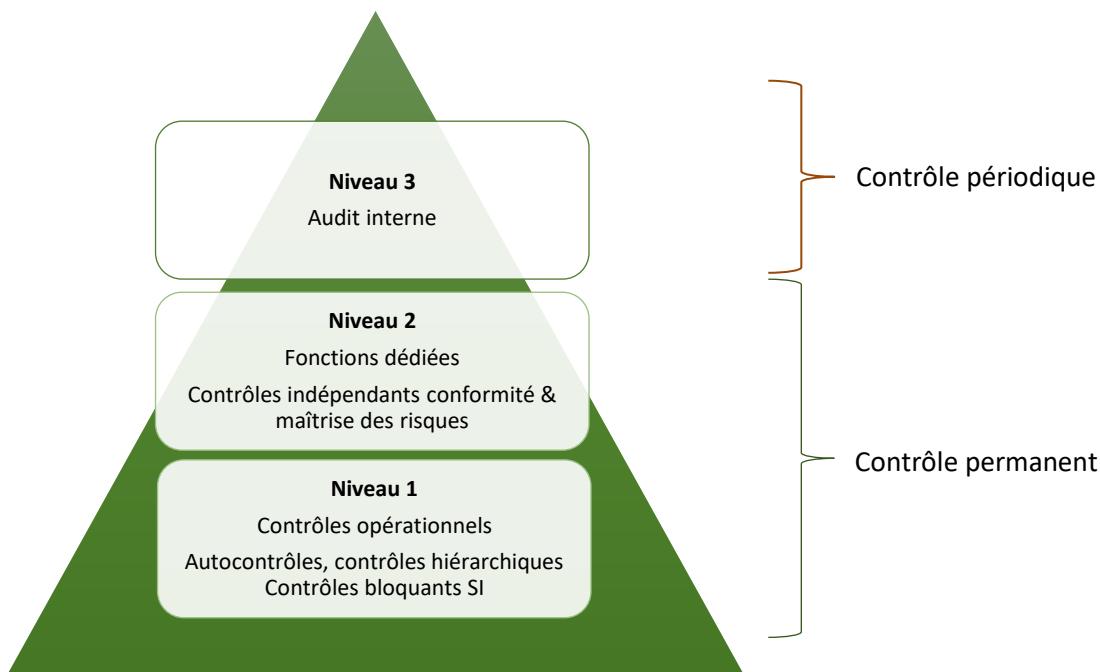
Les contrôles clés et leurs résultats sont formalisés et font l'objet de reportings réguliers.

Le dispositif de contrôle interne est piloté et coordonné par le responsable du dispositif de contrôle interne qui s'assure de son caractère opérationnel.

Ses principales missions sont :

- De s'assurer de la mise en œuvre cohérente et complète du système de contrôle interne ;
- D'accompagner les métiers dans la mise en œuvre de méthodologies et d'outils de contrôles appropriés et harmonisés ;
- De mettre en place et suivre des indicateurs d'efficacité du dispositif de contrôle interne ;
- De suivre la mise en œuvre des plans d'actions relatifs à l'amélioration du dispositif de contrôle interne ;
- De reporter au directoire et à la fonction gestion des risques les éléments significatifs relatifs au dispositif de contrôle interne.

Le dispositif de contrôle interne doit également faire l'objet d'une surveillance régulière pour s'assurer de son bon fonctionnement et de son efficacité. Cette surveillance est exercée de façon régulière par :



- Le management de chaque direction doit mettre en œuvre la politique de contrôle interne, piloter les risques et les contrôles sur le périmètre des activités dont il a la responsabilité. Il doit ainsi s'assurer de façon permanente que les collaborateurs sous sa responsabilité appliquent les mesures de gestion des risques et réalisent les opérations et les contrôles conformément aux instructions qui leur sont données.
- Les fonctions dédiées (gestion des risques, conformité, fonction actuarielle et responsable de la sécurité du système d'information) sur leur périmètre respectif (risques opérationnels, risques de non-conformité réglementaire, risques assurantiels et risques sécurité SI). A ce titre, ils jouent un rôle essentiel dans la mise en œuvre, la surveillance et l'amélioration du dispositif de contrôle interne. Ils évaluent notamment l'environnement de contrôle, la qualité du contrôle de 1er niveau (fréquence, échantillonnage, points de contrôles) et les actions correctives menées sur le périmètre des risques qu'ils couvrent. Ils peuvent également mener des actions de contrôles indépendants sur les risques le nécessitant.

- L'audit interne s'assure de façon indépendante de l'efficacité du dispositif de contrôle interne déployé sur les processus de la compagnie.

B.4.2 Vérification de la conformité et sa mise en œuvre

B.4.2.1 Dispositions générales

La conformité, (ou compliance), se définit comme l'obligation de veiller à ce que soient respectés :

- Les dispositions législatives et réglementaires propres aux activités d'assurance ;
- Les normes et usages professionnels et déontologiques ;
- Les codes de conduites notamment le code éthique et les procédures internes.

Pour remplir cette mission, SADA Assurances a créé la fonction clé conformité qui rend compte au directoire.

Le département conformité collabore activement avec la gestion des risques sur notamment les thèmes majeurs de la sous-traitance, la protection de la clientèle et le conflit d'intérêt.

La fonction conformité est une fonction indépendante qui identifie, évalue, et contrôle le risque de non-conformité, défini comme étant le risque de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire, de perte financière significative, ou d'atteinte à la réputation, qui naît du non-respect de dispositions propres aux activités assurantielles, qu'elles soient de nature législatives ou réglementaires, ou qu'il s'agisse de normes professionnelles et déontologiques, ou d'instructions de l'organe exécutif.

Lorsque le titulaire de la fonction de vérification de la conformité constate une non-conformité initiée par un membre du Directoire, il peut en informer n'importe quel membre du Conseil de Surveillance ou le Conseil de Surveillance dans son ensemble.

Le contrôle de conformité repose sur un dispositif dont le but est de :

- Protéger l'entreprise de tout risque d'exposition au risque, sanction administrative et/ou judiciaire ;
- Maîtriser les risques de sanction judiciaire, administrative ou disciplinaire ;
- Maîtriser les risques de perte financière.

Ce dispositif s'appuie sur une collaboration transverse entre les membres du directoire, les personnes de la gestion des risques, de l'audit et chaque directeur des lignes métiers.

La fonction conformité encadre notamment les thèmes suivants :

- Responsabilité et mise à jour annuelle de la politique conformité
- Collaboration avec la Direction des Ressources Humaines en vérification et actualisation de la politique de compétence et d'honorabilité
- Veilles réglementaires
- Gestion des réclamations et protection de la clientèle
- Responsabilité et mise à jour annuelle de la politique de sous-traitance
 - Contribution à l'écriture du plan de continuité d'activité
 - L'intérêt de la mise en œuvre du PCA par SADA
 - L'élaboration des stratégies pour les activités critiques et le système d'information
- Le développement et l'implémentation du plan de continuité d'activité

- Contribution à la rédaction de la politique de gestion des risques opérationnels, contrôle interne et conformité
- Responsabilité de l'élaboration, du suivi et de l'envoi du questionnaire « protection de la clientèle et pratiques commerciales »
- Contribution avec le service marketing produits à l'élaboration de la procédure de gouvernance produit introduite par la DDA depuis 2018
- Responsabilité et déploiement de la mise en conformité au RGPD
- Responsabilité et déploiement de la conformité LCB-FT

B.4.2.2 Politique de conformité

SADA Assurances a mis en place une politique de conformité révisée au moins annuellement, qui fixe les missions de la fonction clé, et précise les outils, procédures et travaux sur lesquels s'appuie le titulaire de la fonction pour la réalisation de ses missions. La politique de conformité inclut par ailleurs les modalités d'interaction, de communication et d'information de la fonction clé avec l'ensemble des acteurs concernés au sein de SADA Assurances.

B.5 Fonction d'audit interne

La fonction d'audit interne s'acquitte de toutes les missions suivantes :

- Établir, mettre en œuvre et garder opérationnel un plan d'audit détaillant les travaux d'audit à conduire dans les années à venir, compte tenu de l'évolution interne (nouveaux départements, nouvelles offres, nouvelle gouvernance, etc.) et externe (nouvelle réglementation, évolution technologique, etc.) de SADA Assurances ;
- Adopter une approche fondée sur le risque lorsqu'elle fixe ses priorités ;
- Communiquer le plan d'audit au conseil de surveillance via le directoire ;
- Émettre des recommandations fondées sur le résultat des travaux conduits, et soumettre au moins une fois par an au conseil de surveillance un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations.

L'audit interne attribue un niveau de risque à chacune de ses recommandations, en s'appuyant sur l'échelle de criticité présentée ci-dessous.

Impact du risque	Symbole	Scénario illustrant le niveau de risque
Fort		<p>La pérennité de l'entreprise est menacée :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'ACPR risque de lui retirer son agrément ou de suspendre ses dirigeants. ➤ Le portefeuille risque d'être brutalement privé de la majorité de ses contrats. ➤ Une base de données critique peut être supprimée sans qu'il ne soit possible de la restaurer. ➤ Les commissaires aux comptes ne certifieront probablement pas les comptes. ➤ Etc.

Significatif		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Des sanctions disciplinaires de type mise en demeure, avertissement public, ou sanction pécuniaire sont probables. ➤ Des pertes significatives de bénéfices sont probables. ➤ L'image générale de l'entreprise pourrait se dégrader au point de lui faire perdre du chiffre d'affaires. ➤ L'atteinte des objectifs du processus est difficilement mesurable. ➤ Etc.
Modéré		<ul style="list-style-type: none"> ➤ Certaines règles déontologiques ou réglementaires ne sont pas appliquées. Néanmoins des sanctions disciplinaires sont peu probables. ➤ Il est possible de rendre le processus plus efficace ou efficient. ➤ Une meilleure qualité améliorerait l'image de marque de l'entreprise. ➤ Etc.
Non significatif		L'audit interne souligne une irrégularité qu'il conviendrait de corriger.

Si nécessaire, la fonction d'audit interne peut conduire des audits qui ne sont pas prévus dans le plan d'audit.

Pour conduire des missions d'audit nécessitant des compétences non maîtrisées par les membres du Service d'audit interne, le responsable du service dispose d'un budget pour faire appel à des prestataires externes.

Les missions d'audit interne sont exécutées en conformité avec les normes professionnelles d'application diffusées en France par l'Institut français de l'audit et du contrôle interne (IFACI). Le respect de ces normes qui comprennent des exigences méthodologiques et déontologiques reconnues par la profession, permet à la fonction clé audit interne de produire des jugements objectifs sur les différentes opérations de l'entreprise.

Le titulaire de la fonction clé d'audit interne de SADA Assurances n'exerce aucune autre activité que les missions traditionnellement dévolues à toute fonction d'audit interne. Elle ne participe donc pas aux opérations de l'entreprise. L'indépendance de la fonction est favorisée par le fait qu'elle communique directement les conclusions de ses travaux au directoire. En complément, elle communique annuellement et librement auprès du conseil de surveillance, une synthèse de ses observations les plus importantes.

Le titulaire de la fonction clé d'audit interne de SADA Assurances ne cumule aucune autre fonction clé.

La politique d'audit interne est revue chaque année par le responsable de l'audit interne. Chaque nouvelle version de la politique d'audit interne est validée par le directoire et le conseil de surveillance de la société.

Le plan d'audit provient directement de l'évaluation globale des risques encourus par l'entreprise. L'équipe d'audit interne met à jour chaque année cette évaluation globale des risques, en attribuant un score de risque à chaque champ composant l'univers d'audit de la société. Les champs d'audit dont le score est le plus élevé composent le plan d'audit annuel.

Le directoire et le conseil de surveillance valident le plan d'audit qui leur est proposé par le responsable de l'audit interne.

Lorsque le titulaire de la fonction d'audit interne est empêché par le management de réaliser sa mission, ou qu'il constate dans le cadre de ses missions un dysfonctionnement initié par le directoire et pouvant mettre en péril l'entreprise, il peut en informer directement le président du conseil de surveillance.

B.6 Fonction actuarielle

Conformément aux dispositions réglementaires, la fonction actuarielle intervient sur les thématiques suivantes :

Coordination du calcul des provisions techniques	<ul style="list-style-type: none"> ■ Suffisance et adéquation avec la réglementation ■ Evaluation des incertitudes de calcul ■ Prise en compte des limites inhérentes aux données ■ Caractère approprié des techniques ■ Analyse de mouvement
Validation des méthodes et des hypothèses	Cohérence par rapport aux données disponibles
Adéquation des systèmes d'information	Permettent de prendre en charge et d'appliquer les méthodes retenues
Back-testing des Best Estimates	Dont comparaison des données incluses dans le calcul (ex : sinistres, etc.)
Degré d'analyse des informations transmises à l'AMSB	<ul style="list-style-type: none"> ■ Analyse de la fiabilité des provisions techniques ■ Mise en évidence des préoccupations majeures
Politique de souscription	Suffisance des primes, inflation, risque juridique et antisélection
Politique de réassurance	Profil de risque, qualité de crédit des réassureurs, montants recouvrables

Dans l'organisation actuelle, la fonction ne peut être exercée par son seul titulaire, et elle repose donc sur des interactions importantes entre les différentes directions de SADA Assurances :

- Direction des Opérations techniques (DOT)
- Direction comptable et financière (DCF)
- Gestion des risques
- Audit interne

La fonction actuarielle fait partie intégrante de la gouvernance de l'entreprise et du dispositif global de gestion des risques. Elle est gérée dans le respect de la politique définie au niveau du groupe DEVK, en relation avec le titulaire de la fonction actuarielle groupe M. Rudolph Bischler.

La fonction actuarielle établit au moins une fois par an un rapport écrit, qu'elle soumet au conseil de surveillance. Ce rapport rend compte de tous les travaux conduits par la fonction actuarielle et de leur résultat, il indique clairement toute défaillance et il émet des recommandations sur la manière d'y remédier.

Lorsque le titulaire de la fonction actuarielle est empêché par le management de réaliser sa mission ou constate une tentative de modification des provisions techniques remettant en cause la sincérité des comptes, il peut en informer directement le président du conseil de surveillance.

B.7 Sous-traitance

Sada Assurances définit au sein d'une politique de sous-traitance régulièrement actualisée les modalités de sélection, de contrôle et de reporting concernant les prestations sous traitées.

La sous-traitance concernant les activités influant sur l'activité de l'entreprise, sa capacité à gérer efficacement les risques ou pouvant compromettre la qualité du service due aux assurés ou bénéficiaires est qualifiée de sous-traitance importante et critique.

Cette dernière est soumise à un dispositif de contractualisation, de contrôle et de conformité homogène et renforcé prohibant notamment l'externalisation des activités confiées au sous-traitant important et critique, et incluant des modalités d'auditabilité renforcées, et cela tout au long du partenariat.

Sada Assurances ne sous-traite aucune de ses fonctions clé, et fait le choix de ne pas sous-traiter ses activités de gestion contractuelle ou indemnisation sauf exception limitée et clairement encadrée par une délégation de gestion accordée à certains de nos courtiers partenaires.

L'intégralité des sous-traitants importants et critiques sont localisés sur le territoire français et sont suivis selon des indicateurs corrélés à l'analyse la criticité du processus sous-traité.

Les activités importantes ou critiques qui font l'objet d'une sous-traitance sont reprises dans la liste ci-dessous :

Objet de la sous-traitance	Activité importante ou critique SII	Justification périmètre Activité importante ou critique	Criticité Faible : * Importante : ** Critique : ***
Gestion du portefeuille de placement	Oui	En lien avec activités d'assurance : impacte la capacité de SADA Assurances à faire face à ses engagements de règlement vis-à-vis des assurés	***
Visites de risques immeubles	Oui	Activité en lien avec les activités d'assurance que pourrait faire Sada Assurances par elle-même : participe au process d'analyse des risques souscrits	**
Service d'hébergement de données sécurisé	Oui	Continuité des activités	**
Administration Bases de données	Oui	Surveillance des bases / accès aux bases	**

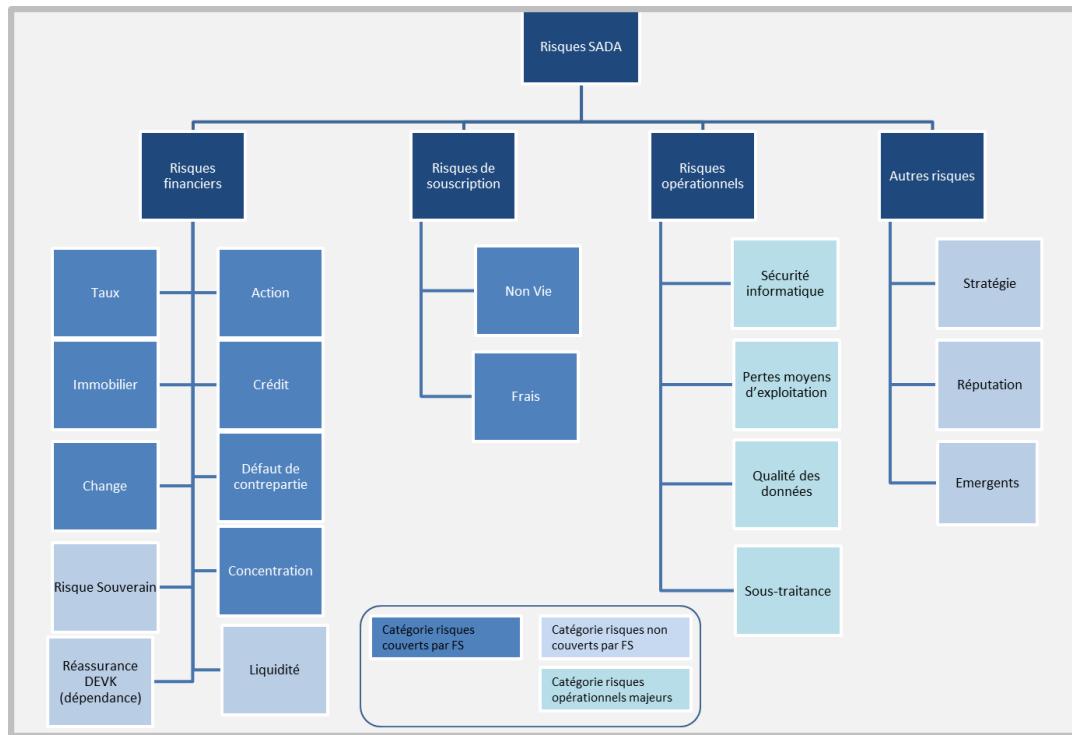
Recouvrement des cotisations impayées (amiable & judiciaire)	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ■ En lien avec activités d'assurance ■ Flux financiers avec risque de non-reversement des sommes recouvrées par prestataire ■ Important au vu des encours confiés 	**
Gestion des sinistres relevant des garanties protection juridique	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ■ Activité assurance couverte par agrément (N°17) que Sada Assurances pourrait faire par elle-même sous certaines conditions ■ Non critique au regard du nombre de dossiers gérés annuellement 	**
Externalisation de l'encaissement des chèques entrants	Oui	<ul style="list-style-type: none"> ■ En cas d'incidents, cela pourrait perturber gravement les opérations de SADA ■ La gestion des chèques représente une part importante des activités de l'assureur. ■ L'échec de cette externalisation peut entraîner des conséquences juridiques ou des sanctions. 	**
Dématérialisation des archives, archivage logique et physique	Oui	Important car contraintes réglementaires sur la conservation et l'accès des contrats et autres documents financiers et de gestion (traçabilité)	**
Traitement courrier CTX (édition, affranchissement, archivage)	Oui	En lien avec activités d'assurance Important car contraintes réglementaires sur les délais d'envoi des courriers liés aux traitements des dossiers contentieux	**
Traitement des lettres chèque d'indemnisation et des commissions	Oui	En lien avec activités d'assurance Flux financiers avec risque de non-reversement des sommes due à nos assurés, courtiers	**

B.8 Autres informations (si applicable)

Aucune autre information importante n'est à ajouter concernant le système de gouvernance de SADA Assurances.

C. Profil de risque

Du fait de son activité de société d'assurances non-vie, SADA Assurances est exposée aux risques :



C.1 Risque de souscription

Le risque de souscription, classé dans la catégorie de risques d'assurance, est l'ensemble des risques auxquels SADA Assurances est exposée dans le cadre de ses activités de distribution de contrats d'assurance IARD. Il est lié aux incertitudes pesant sur les résultats de la compagnie du fait des engagements existants et des contrats qui seront souscrits dans les douze mois à venir. Il se décompose selon les sous-catégories suivantes :

- **Le risque de prime** : risque de perte lié à une tarification inadaptée ou d'une fluctuation dans le déroulement, la fréquence et la sévérité des sinistres non encore survenus ;
- **Le risque de provision** : risque de perte lié à la nature aléatoire de l'évaluation des sinistres déjà survenus, de leur cadencement et à leur mauvaise estimation ;
- **Le risque catastrophe** : risque de perte résultant d'événements extrêmes ou irréguliers non capturés par les risques de tarification et de provisionnement.

C.1.1 Exposition au risque de souscription non-vie et santé

Le SCR souscription non-vie progresse de + 2,8 % principalement du fait des évolutions conjointes des SCR primes & réserves (+ 3,7 %) et SCR Catastrophe (- 3,2 %).

Risque Non-Vie (en K€)	2023	2024	Evolution
NL_{pr&res}	62 981,9	65 325,9	+ 3,7 %
NL_{CAT}	19 835,5	19 203,2	- 3,2 %
SCR_{nl}	70 603,2	72 549,8	+ 2,8 %

Les risques de catastrophes, de tarification et de provisionnement augmentent entre le 31/12/2023 et le 31/12/2024, pour une hausse globale de + 1.9 M€ sur le SCR Non-Vie. La croissance de l'activité de l'entreprise continue de faire croître ce risque via la hausse continue des Sommes Assurées et des primes, même si un effet important de réassurance contribue à réduire le SCR CAT Non-vie.

Conformément à l'instruction EIOPA-BoS-14/173 FR, la méthode dans le traitement de la réassurance, dite « agrégation – désagrégation » est appliquée dans le calcul du SCR CAT.

C.1.1.1 Risque « santé assimilé à de la non-vie »

Le SCR souscription santé ne représente pas un risque majeur. Il apparaît en hausse sur 2024.

Risque Santé (en K€)	2023	2024	Evolution
Hlth_{pr&res}	25,8	20,8	- 19,6 %
Hlth_{CAT}	408,9	713,5	+ 74,5 %
SCR_{hlth}	416,1	719,0	+ 72,8 %

C.1.2 Techniques d'atténuation du risque de souscription non-vie et santé

C.1.2.1 Réassurance

Le recours à la réassurance est par essence la principale mesure d'atténuation du risque de souscription. Il est encore plus primordial pour SADA Assurances puisqu'il permet à l'entreprise de souscrire des risques importants relativement à sa capitalisation. Le programme a donc été élaboré en gardant ce principe à l'esprit, privilégiant la notion de couverture à la notion de coût.

SADA Assurances s'appuie depuis plusieurs années sur l'expertise d'un courtier en réassurance, Gallagher Re, pour l'assister dans la définition et l'optimisation de son programme et pour l'accompagner dans son renouvellement.

Les principales évolutions du programme de réassurance 2025 par rapport à 2024 concernent le remplacement du traité aggregate par un traité structuré, néanmoins les franchises et priorités n'ont pas été modifiées.

SADA Assurances dispose d'un programme interne (réassuré par l'actionnaire DEVK), constitué de traités quote-part couvrant certaines branches dommages, d'un stop-loss bilan visant à protéger le résultat et les capitaux propres, et de traités XS.

Plusieurs programmes externes également sont détenus avec :

- **Le bouquet principal**, qui couvre les garanties principales à la fois par risque et par évènement, la conflagration, le recours des voisins et des tiers, ainsi que les catastrophes naturelles au travers de la sous-jacente multibranche ;
- **Les traités CCR**, qui couvrent spécifiquement et avec garantie d'Etat les catastrophes naturelles et le terrorisme ;
- **Les facultatives** qui couvrent les pointes et les risques qui dérogeraient aux couvertures principales, avec en particulier le « facob » qui couvre les risques dépassant 50 M€

C.1.2.2 Autres mesures d'atténuation du risque de souscription

Des dispositifs d'atténuation et de contrôle des risques de souscription sont en place et notamment :

- Un ensemble de règles déclinées dans les guides de souscription et les procédures de gestion ;
- La géolocalisation de nos risques immeubles pour identification des cumuls géographiques ;
- La prise en compte de l'exposition aux événements naturels dans le pilotage et la maîtrise de notre portefeuille
- Un dispositif de surveillance et de visites des risques par des équipes dédiées ;
- Un dispositif d'analyse et de révision de la portée des garanties délivrées
- Une analyse des historiques de sinistralité dans nos projections tarifaires
- Des contrôles réguliers et spécifiques chez nos partenaires courtiers afin de nous assurer du bon respect de nos protocoles d'accords
- La consultation préalable systématique de la réassurance pour les risques dépassant des seuils prédéfinis ;
- Un suivi régulier des résultats et de la rentabilité par branches et produits mais également par courtiers est réalisé par la Direction des Opérations Techniques et la Direction Comptable et Financière.

Ainsi la Direction des Opérations Techniques dispose mensuellement de tableaux de suivi détaillant les indicateurs : fréquence et S/P et leurs évolutions. Trimestriellement, l'Actuariat Produits réalise une étude complète d'analyse de rentabilité des principaux produits selon les principales variables tarifaires. Ces études portent sur l'analyse des flux (Affaires Nouvelles, résiliations) ainsi que sur les indicateurs de rentabilité (fréquence, coûts moyens, S/P, S/P écrété). Ces études sont présentées au Directoire lors de réunions trimestrielles dédiées

Par ailleurs nous bénéficions d'un dispositif de transfert de risques via notre programme de réassurance, revu chaque année, et qui permet de réduire l'exposition nette de SADA Assurances.

C.2 Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque de perte sur les actifs et passifs financiers à la suite d'une évolution défavorable des marchés financiers. Il se matérialise par différents sous-modules :

- **Risque de taux** : risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant la courbe des taux d'intérêt ou la volatilité des taux d'intérêt.
- **Risque de concentration** : risque supplémentaire supporté par l'entreprise d'assurance ou de réassurance du fait soit d'un manque de diversification de son portefeuille d'actifs, soit d'une

exposition importante au risque de défaut d'un seul émetteur de valeurs mobilières ou d'un groupe d'émetteurs.

- **Risque de spread** : risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité des marges (spreads) de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque.
- **Risque actions** : risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché des actions.
- **Risque de change** : risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le taux de change.
- **Risque immobilier** : risque lié à la sensibilité de la valeur des actifs, des passifs et des instruments financiers aux changements affectant le niveau ou la volatilité de la valeur de marché de l'immobilier.

C.2.1 Structure du portefeuille et exposition au risque de marché

Le portefeuille est composé essentiellement de produits obligataires conformément à la politique d'investissement (minimum 70 %). Une poche limitée d'actions, ainsi que des fonds convertibles et monétaires, sont présents dans le portefeuille permettant d'assurer une certaine liquidité au portefeuille et de dynamiser le rendement comptable. Dans une moindre mesure, des actifs illiquides types fonds immobiliers, fonds de Private Equity, fonds de dettes ou encore poche LTEI sont détenus.

Valeur Réalisation (en K€)

Type	2023	2024	Ecart
Immobilier	9 800,9	10 931,8	+ 1 130,9
Actions	9 944,8	13 080,9	+ 3 136,1
Sicav	1 978,0	2 468,2	+ 490,2
Obligations	170 401,6	180 273,7	+ 9 872,1
Prêts Hyp	-	-	-
Autres prêts	917,3	1 867,1	+ 949,8
autres	-	-	-
TOTAL :	193 042,6	208 621,7	+ 15 579,0

Répartition en valeur de réalisation

Type	2023	2024
Immobilier	5,1 %	5,2 %
Actions	5,2 %	6,3 %
Sicav	1,0 %	1,2 %
Obligations	88,3 %	86,4 %
Prêts Hyp	-	-
Autres prêts	0,5 %	0,9 %
autres	-	-
TOTAL :	100,0 %	100,0 %

Le SCR de marché est en légère baisse :

SCR marché (en K€)	2023	2024	Ecart
Taux	8 740,3	7 948,3	- 792,0
Action	3 892,1	5 417,1	+ 1 524,9
Immobilier	2 450,2	2 733,0	+ 282,7
Spread	11 214,8	9 054,1	- 2 160,6
Concentration	2 040,6	2 966,4	+ 925,8
Change	35,4	43,3	+ 7,8
Diversification	10 064,9	10 503,3	+ 438,4
SCR marché	18 308,6	17 658,8	- 649,8

SCR marché / Valeur de marché portefeuille	2023	2024
Taux	4,5 %	3,8 %
Action	2,0 %	2,6 %
Immobilier	1,3 %	1,3 %
Spread	5,8 %	4,3 %
Concentration	1,1 %	1,4 %
Change	0,0 %	0,0 %
Effet de diversification	5,2 %	5,0 %
SCR marché	9,5 %	8,5 %

*En K€

Le SCR marché diminue de 0,6 M€ alors que la valeur de réalisation du portefeuille a augmenté de 15,6 M€. Ces évolutions sont le fait principalement d'une baisse du risque sur les produits obligataires avec une baisse du risque de taux (impact du choc de taux plus faible qu'en 2023) et du risque de spread. L'exposition au risque actions apparaît en hausse et entraîne une augmentation du SCR actions. Globalement, le ratio SCR marché rapporté au volume d'actifs sous gestion apparaît en baisse de 1 point à 8,5 % contre 9,5 % en 2023.

C.2.2 Techniques d'atténuation du risque de marché

Le portefeuille d'investissement de SADA Assurances est investi conformément au principe dit de la « personne prudente », puisqu'il constitue un principe directeur de la politique de placements de la société. Le respect de nos engagements vis-à-vis des assurés de SADA Assurances est privilégié en favorisant des investissements liquides permettant de faire face à tout moment à un besoin de trésorerie et dans des conditions de vente les plus favorables possibles. Ainsi, SADA Assurances investit essentiellement dans des actifs obligataires « Investment Grade » et à vocation à détenir ces titres jusqu'à leur maturité. Par ailleurs, SADA Assurances exclut les types d'investissement complexes et structurés.

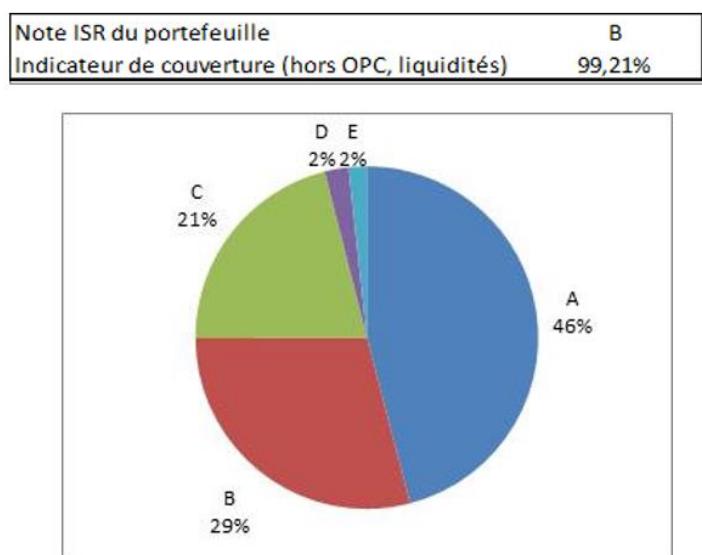
Le portefeuille de placements est, pour près de 95 %, géré par un mandataire de gestion de portefeuille dans le respect de la politique d'investissements de SADA Assurances et des contraintes de SCR et d'exposition qui lui sont fixées.

Conformément à l'article 44 de la Directive Solvabilité 2, une politique d'investissement est rédigée et actualisée chaque année pour approbation par le Directoire et le Conseil de Surveillance (AMSB).

Afin de veiller au respect des principes de gestion édictés par l'AMSB, SADA Assurances réalise de nombreux suivis et contrôles en complément des reportings proposés par le gestionnaire d'actifs. Parallèlement, des comités permettent de remonter les principaux éléments en lien avec la performance et les risques du portefeuille d'actifs directement auprès des équipes de la Direction Financière et du Directoire.

Parallèlement, SADA Assurances se calque sur la stratégie ISR de son mandataire de gestion, acteur engagé dans l'application des critères ESG. Fin d'année 2024, SADA Assurances a mis en place une politique ISR validée par son Directoire et ayant vocation à être appliquée à partir de 2025.

Notation ESG du portefeuille à fin 2024 :



Evolution de la part d'investissement en obligations vertes et sociales à fin 2024 :**C.3 Risque de crédit**

Le risque de crédit découle du défaut de la contrepartie à une opération, au moment où elle doit remplir ses obligations.

Afin d'être en phase avec le référentiel Solvabilité 2, ce risque concerne d'une part les créances intermédiaires/clients (type 2), et d'autre part les opérations de réassurance, de titrisation, de dérivés ou autres instruments d'atténuation du risque, les comptes en banque, les dépôts espèces chez les cédantes, les lettres de crédit et les sûretés (type 1). Les autres risques liés aux contreparties sont traités dans le risque de concentration.

C.3.1 Exposition au risque de défaut des contreparties

Le risque de contrepartie de SADA Assurances se compose essentiellement du risque de défaut des réassureurs, des établissements bancaires (risque de contrepartie type 1) et du risque de défaut des autres créanciers et des assurés (risque de contrepartie de type 2).

Au global, le SCR défaut progresse de 19,4 % sur l'année 2024 soit + 2,0 M€ du fait de la progression des expositions aux SCR de type 1 et 2 :

Risque de contrepartie (en K€)	2023	2024	Evolution
SCR type_1	5 777,0	6 291,2	+ 8,9 %
SCR type_2	5 117,4	6 721,7	+ 31,4 %
SCR_{def}	10 193,4	12 173,4	+ 19,4 %

- En ce qui concerne les expositions de type 1 :

Le SCR de type 1 progresse du fait de l'augmentation des volumes sous-risques sur la partie des contreparties de réassurance, en lien avec l'augmentation des capacités permettant de bénéficier d'un effet de mitigation plus important ainsi que de provisions cédées plus importantes qu'en 2023.

En revanche, les soldes disponibles sur les contreparties bancaires sont en baisse permettant de limiter la progression du SCR type 1.

- En ce qui concerne les expositions de type 2 :

Le SCR au titre des créances de type 2 augmentent de 31,4 % du fait de l'augmentation des volumes sous risques relatifs aux créances inférieures à 3 mois (+ 18,3 %) et aux créances supérieures à 3 mois (+ 50,6 %).

C.3.2 Techniques d'atténuation du risque de défaut des contreparties

- Réassurance

Les notes IFS (c'est-à-dire les notes de solidité financière des assureurs) des réassureurs participants sont contrôlées en continu par les agences de notations.

Ces notations et toutes les modifications intervenues sont transmises mensuellement à la Direction Financière par le courtier en réassurance afin de détecter d'éventuelles augmentations du risque de défaut, et de pouvoir alerter le Directoire le cas échéant, afin de déterminer un plan d'action si la situation le nécessite.

Concernant les traités en excédent, le placement chez un seul réassureur est plafonné afin de limiter la concentration des expositions.

- Banques

SADA Assurances place ses liquidités dans des comptes bancaires issus d'établissement français de 1er rang et disposant d'une qualité de crédit supérieure. Une réallocation des fonds entre établissement de crédit est réalisée afin de limiter le risque de crédit et de liquidité.

- Créances

SADA Assurances dispose d'un processus de suivi des créances échelonné selon la durée d'impayé de celles-ci. Différents niveaux de relance sont effectués auprès du courtier / client en fonction de la durée d'impayé et pouvant mener à la fin du processus à l'envoi des quittances correspondantes à une société de recouvrement.

Par ailleurs, SADA Assurances a mis en place un système d'annulation de masse de ses créances clients après analyse individuelle et après 12 mois d'impayé.

Enfin, SADA Assurances provisionne dans ses comptes une provision pour créances douteuses au titre des quittances dont le potentiel d'irrécouvrabilité est avéré.

C.4 Risque de liquidité

L'article R352-1 du Code des assurances définit le risque de liquidité comme « le risque, pour les entreprises d'assurance et de réassurance, de ne pas pouvoir réaliser leurs investissements et autres actifs en vue d'honorer leurs engagements financiers au moment où ceux-ci deviennent exigibles ».

La gestion du risque de liquidité recouvre les éléments suivants :

- Les modalités selon lesquelles l'organisme prend en compte les risques de liquidité à court et long terme ;
- Le caractère approprié de la composition des actifs en termes de nature, de duration et de liquidité.

C.4.1 Exposition au risque de liquidité

Les principales opérations en lien avec le profil de risque spécifique à SADA Assurances sont les suivantes :

- Les paiements sur les opérations d'assurance :
 - L'indemnisation des prestations sinistres ;
 - La rémunération des courtiers au travers du versement d'une commission proportionnée au montant de la prime ;
- Les règlements des opérations de réassurance
- Les décaissements résultant du règlement des charges d'exploitation et des frais généraux
- L'acquisition de titres financiers.
- Les décaissements pour paiement de dividendes auprès de l'actionnaire DEVK ;

En contrepartie, SADA Assurances enregistre des cash-flows positifs à travers :

- L'encaissement des primes ;
- L'encaissement des recours sur sinistres indemnisés ;
- Les soldes de réassurance en défaveur des réassureurs ;
- Les revenus des actifs financiers ;
- La cession d'actifs liée à des ventes, et les remboursements d'obligations arrivées à échéance.

SADA Assurances adopte une stratégie prudente en termes de gestion du risque de liquidité en investissant majoritairement sur des actifs dont le niveau de liquidité est très élevé.

C.4.2 Techniques d'atténuation du risque de liquidité

Du fait de la taille de la société et des risques assurés, les flux de trésorerie sont particulièrement volatiles, en encaissements comme en décaissements. Même si les investissements sont réalisés en conservant une marge de prudence dans la trésorerie court terme, cette volatilité engendre mécaniquement une probabilité accrue de défaut de trésorerie. De plus, certains scénarios de sinistralité peuvent amener l'entreprise à devoir régler des sinistres importants (événements) à très court terme.

Afin d'assurer la maîtrise du risque de liquidité, 3 niveaux d'évaluation et de suivi sont réalisés :

- Un premier niveau permet d'évaluer et de suivre de manière mensuelle la disponibilité de nos investissements financiers dans des conditions normales de marché à partir d'un indicateur matérialisant le délai moyen en jour de cession de nos actifs ;
- Un second niveau permet de suivre et d'évaluer le niveau de trésorerie à 1 an voire 2 ans ;
- Un troisième niveau permet d'évaluer le niveau de trésorerie dans des conditions adverses via des scénarios ORSA, soit pour une vision plus fine via notre modèle de projection des soldes de trésorerie.

Par ailleurs, SADA Assurances place ses liquidités dans des comptes bancaires issus d'établissement français de 1er rang et disposant d'une qualité de crédit supérieure.

Enfin, SADA Assurances impose, dans les traités de réassurance, la possibilité de recourir à des « appels au comptant » permettant de limiter les discordances entre le paiement des sinistres et les récupérations de réassurance sur des dossiers importants.

C.5 Risque opérationnel

Les risques opérationnels sont les risques de perte résultant de procédures internes, de membres du personnel ou de systèmes inadéquats ou défaillants, ou d'événements extérieurs.

C.5.1 Exposition au risque opérationnel

Les risques sont classifiés selon la cartographie des processus et la nomenclature des risques opérationnels construites par SADA Assurances.

La nomenclature des risques opérationnels repose sur les sous-catégories suivantes :

- Litiges commerciaux ;
- Non-conformités réglementation et normes ;
- Erreurs d'évaluation ;
- Erreurs d'exécution ;
- Fraudes et autres activités criminelles ;
- Pertes de moyens d'exploitation ;
- Défaillances des systèmes d'information ;
- Défaillances dans la gestion des ressources humaines.

La réglementation Solvency 2 exclut les risques stratégiques et de réputation du risque opérationnel. Toutefois, ils sont gérés dans la cartographie des risques de la même façon que les risques opérationnels mais sous une catégorie spécifique.

C.5.2 Techniques d'atténuation du risque opérationnel

A chaque risque est associé un responsable de risque (correspondant risque) et une évaluation du risque brut et net après prise en compte du dispositif de maîtrise de risque existant.

Le niveau de criticité du risque repose sur l'appréciation à dire d'expert de la probabilité de survenance du risque (fréquence) et du niveau d'impacts en cas de réalisation du risque (financier, réputation, règlementaire).

La cartographie des risques permet ainsi de hiérarchiser les risques et d'identifier les risques significatifs et majeurs :

- Qui peuvent remettre en cause les objectifs stratégiques ;
- Et/ou qui peuvent entraîner une perte financière importante, qui dépasserait la limite acceptable définie par la direction de SADA Assurances.

La cartographie des risques opérationnels est actualisée régulièrement, afin de tenir compte des éléments pouvant modifier le profil de risques de SADA Assurances, notamment :

- Le développement de nouvelles activités, des modifications significatives de processus ou d'organisation ;
- L'état d'avancement des plans d'actions visant à renforcer le dispositif de maîtrise des risques ;
- Les incidents opérationnels survenus ;
- Les évaluations du dispositif de contrôle interne réalisées par les acteurs du contrôle interne, et plus particulièrement des recommandations émises par l'audit interne ;

- Les évaluations de certains dispositifs de maîtrise des risques réalisés par des cabinets externes.

Dans le cadre du processus de l'ORSA annuel, certains risques opérationnels, stratégiques ou de réputation significatifs mais difficilement quantifiables donnent lieu à la réalisation de chocs adverses qui permettent de mieux apprécier la capacité de résistance de la compagnie en termes de solvabilité en cas de survenance du risque dans des conditions très fortement défavorables, voire extrêmes.

C.6 Autres risques importants

C.6.1 Risque souverain

C.6.1.1 *Exposition au risque souverain*

Le risque souverain correspond au risque lié à un Etat dans sa capacité à rembourser ses crédits et de manière générale à faire face à ses engagements. Ce risque n'est pas pris en compte dans la Formule Standard et notamment dans le risque de spread

C.6.1.2 *Techniques d'atténuation du risque souverain*

Les mesures en place sont les suivantes :

- La politique des risques de marché de SADA Assurances fixe des limites cumulatives concernant les obligations que l'entreprise peut souscrire :
 - Émissions de l'OCDE ;
 - Émissions libellées en Euros ;
 - Rating minimal de l'émetteur ;
- Un suivi mensuel des contraintes définies
- Un contrôle trimestriel de la répartition du rating du portefeuille.

À fin 2024, le portefeuille de SADA Assurances contient 24 obligations souveraines pour une valeur de réalisation de 30,1 M€, soit 11,9 % des placements sous mandat.

En appliquant la Formule Standard du risque de Spread sur ces obligations avec les paramètres de duration moyenne de 6 ans et de notation moyenne de 1,3 (équivalent S&P de A), nous estimons que le SCR lié au risque souverain est de 1,9 M€ sur le SCR marché avant application des effets de diversification.

Compte tenu de la nature des obligations et de l'origine de la majorité des émetteurs (France, Allemagne et Union Européenne), SADA Assurances n'intègre pas ce risque dans le module de risque de marché.

C.6.2 Risque de réputation

C.6.2.1 *Exposition au risque de réputation*

Le risque de réputation concerne des retours négatifs aux actions de SADA Assurances qui rendraient plus difficile l'atteinte des objectifs de l'entreprise.

Outre les risques liés au réseau de distribution traités dans la partie relative au risque stratégique lié à la dépendance aux courtiers, ce risque concerne plus particulièrement la relation avec les consommateurs, les autorités de contrôles et les actionnaires de SADA Assurances.

C.6.2.2 Techniques d'atténuation du risque de réputation

Une bonne réputation est un élément essentiel pour mener à bien la stratégie commerciale et la rentabilité de SADA Assurances et du groupe. Une attention particulière y est apportée et afin de limiter les impacts, des dispositifs de suivi sont en place :

- Une procédure de traitement et suivi des réclamations assurés et courtiers reposant sur l'ensemble des départements, sur des délais de réponses courts et une qualité des réponses apportées afin de réduire les effets d'escalade ou de crise ;
- Une veille hebdomadaire de la e-réputation par le service Communication ;
- Des enquêtes semestrielles de satisfaction et de recommandation auprès d'un panel de courtiers partenaires ;
- Des délégations régionales permettant de capter rapidement auprès des courtiers partenaires les écarts avec le niveau de service attendu ;
- Une présence de SADA Assurances dans les réunions des chambres syndicales des courtiers et des échanges réguliers permettant de détecter plus rapidement tout problème de nature à nuire à sa réputation ;
- Des procédures de gestion de crise qui intègrent un volet réputation et communication afin de minimiser les impacts en termes d'image en cas de survenance d'évènement perturbateur majeur.

C.6.3 Risque stratégique

C.6.3.1 Exposition au risque stratégique

Dans cette catégorie figurent des risques essentiellement liés à la structuration de notre réseau commercial et de notre offre de produits, ainsi qu'à la capacité de SADA Assurances à anticiper et faire face aux évolutions du marché de l'assurance, du courtage et de la réglementation pour mettre en œuvre les objectifs stratégiques définis par le directoire et le conseil de surveillance.

C.6.3.2 Techniques d'atténuation du risque stratégique

Afin d'atténuer les risques stratégiques, SADA Assurances a mis en place des moyens organisationnels ou de reportings :

- Un conseil de surveillance qui se réunit au minimum quatre fois par an, permettant le contrôle des décisions du directoire ;
- Des études régulières sur la rentabilité des principaux produits tant en amont qu'en aval de la commercialisation des produits et des comités opérationnels réguliers, permettant de suivre l'activité à différents niveaux et d'échanger sur des dysfonctionnements éventuels ;
- Des comités de pilotage trimestriels avec nos apporteurs majeurs permettent par ailleurs d'anticiper tout risque de conflit important ;
- Des enquêtes de satisfaction semestrielles menées par le service Marketing auprès d'un panel de courtiers ;

C.6.4 Risques émergents

SADA Assurances porte également une attention particulière aux risques émergents qui pourraient avoir, sous un délai plus moins long, un impact sur ses activités du fait d'évolutions majeures ou d'évènements disruptifs sur son environnement interne et externe, notamment :

- Cadre réglementaire ;
- Marchés sur lesquels la compagnie intervient ;
- Système d'information et nouvelles technologies ;
- Changements climatiques.

Une analyse prospective est réalisée annuellement, notamment dans le cadre du rapport ORSA, mais une veille permanente sur les évolutions réglementaires, du marché de l'assurance et du courtage assuré par les différentes directions de SADA Assurances permet de capter en amont des changements qui pourraient s'opérer et d'en évaluer les impacts sur ses activités.

C.6.5 Autres Risques

SADA Assurances n'a pas recours aux dérivés donc n'a pas développé de stratégie propre aux risques liés à leur utilisation.

C.7 Autres informations

Il n'y a pas d'autre information pertinente concernant le profil de risque au sein de SADA Assurances.

D. Valorisation à des fins de solvabilité

D.1 Évaluation des actifs

D.1.1 État des placements financiers

Le tableau ci-après retrace l'évolution sur les deux derniers exercices, des placements de SADA par catégorie d'actifs :

	Nature des Placements (en K€)	2023			2024		
		Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation	Valeur Brute	Valeur Nette	Valeur de Réalisation
1.	Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	8 103,9	7 074,3	9 800,9	9 453,6	8 370,8	10 931,8
2.	Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	8 211,5	7 442,5	9 944,8	11 772,4	10 941,3	13 080,9
3.	Parts d'OPCVM (autres que celles visées en 4)	1 972,6	1 972,6	1 978,0	2 404,9	2 404,9	2 468,2
4.	Parts d'OPCVM détenant exclusivement des titres à revenu fixe	-	-	-	-	-	-
5.	Obligations et autres titres à revenu fixe	177 419,6	176 310,5	170 401,6	184 445,1	183 226,2	180 273,7
6.	Prêts hypothécaires	-	-	-	-	-	-
7.	Autres prêts et effets assimilés	917,3	917,3	917,3	1 831,7	1 831,7	1 867,1
8.	Dépôts auprès des entreprises cédantes	-	-	-	-	-	-
9.	Dépôts (autres que ceux visés au 8) et cautionnements en espèces et autres placements	-	-	-	-	-	-
10.	Actifs représentatifs des contrats en unité de compte	-	-	-	-	-	-
11.	Autres instruments financiers à terme	-	-	-	-	-	-
TOTAL		196 624,8	193 717,1	193 042,6	209 907,6	206 774,8	208 621,7

* Montants en K€

D.1.2 Méthodologie

L'ensemble des placements financiers a été valorisé à la valeur de marché, sur la base de titres cotés sur un marché organisé (hors les participations, l'immobilier, le Private Equity et les prêts). SADA Assurances n'a pas utilisé de propre valorisation de ses actifs en dehors de ceux d'un marché non coté (participations). En ce sens, il n'y a pas d'incertitude particulière quant à la valorisation des actifs.

Le rattachement des postes Solvabilité 2 aux postes comptables a été réalisé sur la base du tableau de raccordement entre les comptes du plan comptable assurance et les fonds propres Solvabilité 2, publié le 02/07/2013 par l'ACPR.

Pour chaque catégorie importante d'actif, les méthodes de valorisation appliquées sont présentées dans les paragraphes suivants.

À chaque date de projection future, les valeurs des placements, dont le calcul est présenté ci-dessous, sont ensuite ajustées des investissements ou désinvestissements, en fonction du solde de trésorerie et de la stratégie financière.

Catégorie d'actifs	Définition	Norme actuelle de valorisation	Norme prudentielle de valorisation
Obligations	Ce sont des titres à revenus majoritairement fixes, inscrits à leur coût d'achat hors intérêt couru, conformément à l'article R. 343-9 du Code des Assurances. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres (décotes/surcotes). Nos souscriptions sont restreintes aux pays de l'OCDE, principalement centrées sur le marché européen, et majoritairement sur les marchés français et allemands. Nous retenons	Les titres sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition. Les décotes ou surcotes des valeurs amortissables sont amorties sur la durée de vie résiduelle du titre selon la méthode actuarielle.	Les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu. Les montants en valeur de marché sont hors amortissement des surcotes décotes et hors coupons courus.

	en priorité les émissions d'Etat ou de collectivités territoriales ainsi que les émissions en provenance d'organismes publics ou semi-publics, de grandes banques ou entreprises européennes, sur des ratings toujours supérieurs à BBB-.		
Actions / OPCVM	Les actions et OPCVM sont inscrites au bilan sur la base du prix d'achat conformément à l'article R. 343-10 du Code des Assurances. L'évaluation de ces titres est effectuée conformément au règlement ANC N° 2015-11, livre I, titre II.	Les titres de placements sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition, nette des éventuelles dépréciations.	les valeurs de marché correspondent aux valeurs négociées sur un marché réglementé. Elles sont évaluées sur la base du cours de clôture. En l'absence de cours au jour de la valorisation, l'évaluation s'effectue sur la base du dernier cours connu. Toutes les OPCVM sont transparisées avec la constitution des fonds au 31/12/2024, à l'exception des fonds immobiliers pour lesquels cela n'a pas d'incidence.
Immobilier	Le portefeuille immobilier direct se réduit aujourd'hui au seul immeuble de Nîmes, siège de l'entreprise. Les terrains et immeubles détenus en direct sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôts et augmentée des travaux de construction, d'amélioration (à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dit), Le calcul des amortissements de ces actifs est réalisé selon une approche par composants, en application du règlement 2002-10 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC). La valeur de réalisation de l'immeuble est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement. Concernant l'immobilier non détenu en direct, il est constitué en totalité de parts de SCPI et d'OPCI. Ces investissements visent à la fois une meilleure diversification dans nos actifs et une progression des rendements.	Les actifs immobiliers sont comptabilisés à leur valeur historique. La dotation aux amortissements est calculée conformément à la réglementation en vigueur en matière de décomposition par composant et de durée d'amortissement de chaque composant.	La valeur de marché est fondée sur une expertise faite par un professionnel indépendant. Pour les SCPI et OPCI, la méthode de valorisation alternative est utilisée.
Autres actifs	SADA Assurances possède une participation dans le capital d'une société de courtage, la SARL LIEB'ASSUR créée le 13/07/1990 par Sada Assurances. Cette société permet d'effectuer certaines opérations de courtage au profit des assurés de Sada Assurances pour des contrats qui ne figurent pas dans son catalogue de produits, ou dans le cadre des rachats de portefeuille pour les contrats ne pouvant être repris par Sada. SADA Assurances possède également en portefeuille des fonds de FCPI et des fonds de dettes mais leur part reste marginale dans le portefeuille.	Les valeurs des participations (non cotées) sont évaluées sur la base de la valeur d'achat, compte tenu des montants non significatifs.	Les valeurs des participations (non cotées) sont évaluées sur la base de la valeur d'achat, compte tenu des montants non significatifs. Pour les FCPI et fonds de dettes, la méthode de valorisation alternative est utilisée.

D.1.3 Impôts différés actifs (IDA)

Les impôts différés actifs proviennent de l'imposition due sur l'écart de valorisation Solvabilité 2/Solvabilité 1, lorsque cet écart est négatif et correspond donc à une perte future imposable.

En appliquant le taux d'imposition à ces écarts de valorisation, on obtient un montant d'IDA de 11,5 M€ contre 12,1 M€ en 2023, soit en baisse de 0,6 M€ principalement due au recul des moins-values latentes constatées sur le portefeuille d'actifs obligataires.

D.1.4 Autres actifs

Norme actuelle et prudentielle : pour les valeurs suivantes, la valeur en norme prudentielle est égale à la valeur en norme actuelle :

- Dépôts autres que ceux assimilables à de la trésorerie,
- Créances nées d'opérations d'assurance hors PANE,
- Créances nées d'opérations de réassurance,
- Trésorerie et équivalent trésorerie.

D.1.5 Valeur maximale des garanties illimitées

SADA Assurances ne fournit aucune garantie illimitée hors bilan et n'est donc pas concerné par l'état S.03.03 ni par la précision à indiquer ici.

D.1.6 Synthèse

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des valorisations prudentielles à l'actif et des écarts avec les états financiers :

* Montants en K€	Solvabilité 2		Solvabilité 1	
Frais d'acquisition reportés		-	10 972,0	Frais d'acquisition reportés
Impôts différés	Impôts différés actifs	11 496,3	-	
Actifs incorporels		-	4 211,7	Logiciels
Placements + actifs corporels d'exploitation	Valeur marché	210 174,6	210 612,7	Valeur comptable + Autres comptes de régularisation (décotes / surcotes, ICNE)
Provisions techniques cédées	Best Estimates de sinistres cédés et de primes cédés	50 812,3	77 742,3	PSAP nettes de recours cédées + PREC + PNA cédées PANE (+PNANE) - PAP
Créances nées d'opérations d'assurance	C/C débiteurs intermédiaires et clients	13 625,7	26 984,0	+ C/C débiteurs intermédiaires et clients
Créances nées d'opérations de réassurance	C/C débiteurs réassureurs	13 687,6	13 687,6	C/C débiteurs réassureurs + PAE cédées
Autres créances + Banque		46 596,3	46 596,3	
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	Commissions sur PAE cédées	206,2	206,2	Commissions sur PAE cédées
TOTAL		346 598,9	391 012,8	

(en caractères bleus les éléments supprimés en S2, en caractères verts les éléments ajoutés, en caractères gris les éléments transférés)

D.2 Provisions techniques

Les provisions techniques nettes de réassurance sont en hausse de 13,5 M€ en lien avec l'augmentation importante des engagements sur la branche « Fire and other property damage » qui a subi une hausse des engagements sur les dégâts des eaux et la revalorisation de sinistres incendies. Les provisions sont également en hausse sur la branche « Miscellaneous » mais dans une moindre mesure.

Evolution des provisions techniques par ligne d'activité (en K€)		Ligne d'activité	2023	2024	Ecart	
Brut de réassurance	Provisions techniques brutes de réassurance	Caution	-	402,8	+ 402,8	
		Fire and other prop	136 835,3	158 801,5	+ 21 966,2	
		Third-party liability	5 019,1	4 832,0	- 187,2	
		Miscellaneous	- 10 962,4	- 7 513,0	+ 3 449,4	
		Non-proportional re	- 3,8	6,0	+ 9,8	
		Health NSLT	96,8	51,5	- 45,3	
		Total	130 985,0	156 580,7	+ 25 595,7	
Cessions en réassurance	Total Best Estimate cédé	Caution	-	-	-	
		Fire and other prop	41 234,3	51 917,2	+ 10 682,9	
		Third-party liability	1 104,4	1 150,5	+ 46,1	
		Miscellaneous	- 3 614,4	- 2 255,3	+ 1 359,1	
		Non-proportional re	-	-	-	
		Health NSLT	-	-	-	
		Total	38 724,2	50 812,3	+ 12 088,0	
Net de réassurance	Provisions techniques	Caution	-	402,8	+ 402,8	
		Fire and other prop	95 601,0	106 884,3	+ 11 283,3	
		Third-party liability	3 914,8	3 681,5	- 233,2	
		Miscellaneous	- 7 348,0	- 5 257,7	+ 2 090,3	
		Non-proportional re	- 3,8	6,0	+ 9,8	
		Health NSLT	96,8	51,5	- 45,3	
		Total	92 260,8	105 768,5	+ 13 507,7	
Evolution des provisions techniques (toutes lignes d'activité confondues) – en K€		2023	2024	Ecart		
Total provisions techniques brutes de réassurance		130 985,0	156 580,7	+ 25 595,7		
Best Estimate brut		128 570,7	153 032,4	+ 24 461,7		
Marge de risque		2 414,3	3 548,3	+ 1 134,0		
Total provisions techniques cédées		38 724,2	50 812,3	+ 12 088,0		
Total provisions techniques nettes de réassurance		92 260,8	105 768,5	+ 13 507,7		

D.2.1 Analyse des provisions techniques

Le volume de provisions brutes de réassurance progresse de 25,6 M€ sur l'année soit une évolution de + 20 %. Les provisions brutes de la ligne d'activité incendie, portées principalement par la branche phare de SADA Assurances, l'immeuble, progressent de 22,0 M€ du fait de l'aggravation de sinistres liés à :

- Des événements tempête en 2022 (Grêles de Vichy et Bordeaux) et 2023 (Ciaran),
- La réévaluation de plusieurs dossiers incendies,
- Des événements CATNAT avec la sécheresse 2022,
- La garantie dégâts des eaux avec en particulier un volume significatif de recours subis.

Plus marginalement, la ligne d'activité « pertes pécuniaires » progresse de 3,4 M€, des malis étant enregistrés sur les exercices de surverances récents.

Au niveau des provisions cédées, celles-ci progressent de 12,1 M€ (soit + 31,3%). Cette augmentation s'explique par la hausse de la sinistralité brute sur la branche immeuble avec notamment la réévaluation de sinistres incendies et événementiels.

Les mesures d'atténuation des risques via la réassurance avec des niveaux de priorité relativement bas sur les traités qui permettent d'absorber la sinistralité atypique :

- Traité en excédent de sinistres couvrant les sinistres majeurs sur les sinistres incendies graves et les événements climatiques (LoB incendie) ;

- Traité en stop-loss couvrant les risques de catastrophes naturelles.

D.2.2 Description des bases, des méthodes et hypothèses utilisées pour la valorisation des provisions techniques à des fins de solvabilité

D.2.2.1 Best Estimates sinistres bruts

- Méthodes de projection

Globalement, afin d'estimer la charge des sinistres à l'ultime (communément appelée CFP pour Charge Finale Prévisible, et RFP pour les recours), SADA Assurances utilise la méthode actuarielle de Chain Ladder. Les estimations sont réalisées à un niveau de granularité correspondant à un regroupement de garantie au sein d'une même LoB et présentant des similitudes en termes d'écoulement des sinistres et de type de sinistres (attritionnels vs graves). Par ailleurs, les projections sont réalisées à partir de triangles de règlements et d'évaluations (règlements + provision dossier / dossier et équivalents en recours) par exercices de survenance et par année de développement.

La méthode Chain Ladder consiste à remplir la partie inférieure du triangle de règlements (d'évaluation) en projetant les décaissements futurs à partir des coefficients de développement déterminés par calcul de taux de croissance des montants cumulés d'un trimestre à un autre.

Ainsi, pour chaque exercice de survenance, un montant de CFP (RFP) est constitué. Cette méthode suppose que les sinistres survenus au cours d'une année de survenance donnée n'exercent aucune influence sur les sinistres qui surviennent l'année suivante.

La sinistralité grave non connue est évaluée selon un modèle par simulations stochastiques de sinistres individuels dépassant le seuil de 100 k€ au cours de leur développement.

- Hypothèses non économiques :

- Dimension des données :

Les calculs Chain Ladder sont effectués à partir de triangle de paiements et de charge (équivalents en recours aussi) par exercice de survenance et par année de développement.

- Distinction des sinistres par montant :

Pour certaines garanties, les sinistres sont distingués selon leur montant

- Nettoyage des coefficients :

Les coefficients de passage atypiques (selon méthode des résidus dans ResQ, outil de calcul des provisions, ou selon jugement de l'actuaire) sont retraités. Le montant final retenu est une moyenne pondérée entre les résultats provenant des flux et des évaluations. Par ailleurs, tous les coefficients pré-2010 sont retraités car ils ne sont plus représentatifs des modes de gestion actuels.

En ce qui concerne la garantie des loyers impayés, la projection des règlements est privilégiée à celle des évaluations qui sont souvent sous-estimées (difficulté à connaître la durée d'indemnisation). Sur cette même garantie, des facteurs de queues sont appliqués afin de prolonger les cadences de développement.

- Calcul des frais de gestion des sinistres :

Les frais de gestion de sinistres sont appliqués aux flux de règlements nets de recours par application d'un taux de frais correspondant à la provision pour frais de gestion rapportée à la provision sinistres issue de l'arrêté des comptes sociaux.

D.2.2.2 BE Sinistres cédés

Les BE cédés en réassurance sont calculés à partir d'un proxy basé sur les provisions cédées en norme French GAAP. Ce proxy correspond au ratio entre provisions cédée et provision brute par groupement de garanties homogènes et par année de survenance. Ce ratio est ensuite appliqué à la même granularité sur les cashflows futurs bruts.

Conformément à l'Article 42 du niveau 2, relatif à l'ajustement pour défaut de la contrepartie, SADA Assurances évalue ce dernier séparément du reste des montants recouvrables, et également de manière distincte pour les provisions pour primes et pour les provisions pour sinistres à payer.

Les actuaires font l'hypothèse que les probabilités de défaut n'évoluent pas sur la durée de vie du contrat de réassurance.

L'ajustement pour défaut de contrepartie est calculé comme étant égal à la valeur recouvable de BE par réassureur, par branches et produits, multipliée par la probabilité de défaut du réassureur concernée et en prenant en compte un taux de recouvrement de 50%.

Description des hypothèses (non économiques) et méthodes retenues pour le calcul du BE primes :

D.2.2.3 Best estimate primes brutes

Le BE de primes peut se décomposer en deux termes :

- Le BE Primes relatif aux contrats dont la prime a déjà été émise par la compagnie mais pas encore acquise
- Le BE Primes relatif aux contrats dont la prime n'a pas encore été émise par la compagnie.

Le calcul des BE Primes est réalisé sur une segmentation fine, correspondant aux produits/garanties homogènes, et se base sur la provision de PNA.

La formule correspond à la somme des trois éléments suivants :

- Les flux sinistres, correspondant à la projection de la charge sinistre, calculée en appliquant le S/P spécifique du groupement de garanties au montant de PNA (sans prise en compte de taux de résiliation éventuelle), suivant la cadence de liquidation des sinistres du groupement de garanties concerné ;
- Les frais sur sinistres, évalués en appliquant un taux de frais de gestion aux flux de sinistres ;
- Les frais sur primes, évalués en appliquant le taux de frais d'administration et d'autres charges techniques nettes aux montants de PNA.

On vient déduire de ce montant celui de la PAE brute, que l'on retrait ensuite de l'actif du bilan S2.

D.2.2.4 Best Estimates Primes cédés

Le calcul des BE Primes cédés en réassurance est réalisé suivant la même segmentation que pour le calcul au brut, correspondant aux produits/groupement de garanties homogènes.

Le taux de cession des provisions techniques par groupement de garanties homogène est appliqué à la projection de la charge sinistre, calculée en appliquant le S/P spécifique à ce groupement au montant de PNA (sans prise en compte de taux de résiliation éventuelle), suivant la cadence de liquidation des sinistres de la garantie concernée.

La méthode utilisée modélise donc uniquement l'effet de la réassurance proportionnelle.

On vient déduire de ce premier calcul le montant de la PAE cédée par groupement de garanties que l'on retraite ensuite du passif du bilan S2.

D.2.2.5 Marge pour risque

- Description des hypothèses et méthodes retenues pour le calcul de la marge de risque :

Indicateur concerné	Maille de regroupement	Utilisation	Hypothèses retenues
SCR	LoB	Calcul de la marge de risque	Projection des SCR en se basant sur l'hypothèse que les SCR futurs sont proportionnels au best estimate net de réassurance
Best Estimate Net	LoB		

La Risk Margin est calculée selon plusieurs méthodes, proposées par les spécifications techniques. Conformément à ce qui est attendu, SADA Assurances retient la simplification la plus précise qu'il est possible de réaliser, soit la méthode 3. Il s'agit d'un calcul approximatif du SCR global pour chaque année future, en appliquant une technique proportionnelle basée sur la projection des Best Estimate futurs.

D.2.2.6 Description des hypothèses économiques prises en compte dans le calcul de provisions techniques

Les hypothèses économiques correspondent aux hypothèses de la formule standard.

Indicateur concerné	Source	Utilisation	Commentaires
Courbe des taux	EIOPA	Estimation des flux futurs actualisés (pour les Best Estimates et la marge pour risque)	Les contrats de SADA Assurances sont commercialisés uniquement en France. Ainsi, la courbe des taux euro est utilisée pour actualiser les flux futurs relatifs aux provisions techniques.
Inflation		Best Estimates de sinistres	Les flux projetés (règlements, recours, frais de gestion) contiennent implicitement l'inflation passée. Les flux futurs n'ont pas été inflatés d'une hypothèse complémentaire.
Coût du capital	EIOPA	Marge pour risque	Le coût du capital (CoC) utilisé dans le calcul de la marge pour risque est fixé à 6%, comme défini dans la réglementation Solvabilité 2.

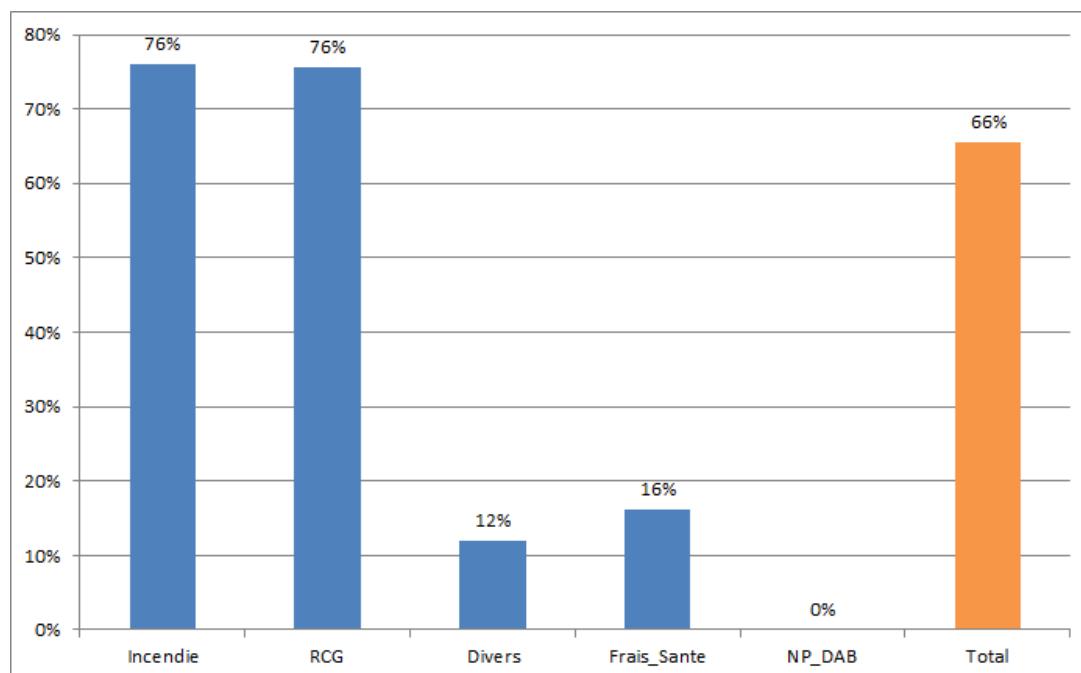
D.2.3 Écarts avec les états financiers

L'écart de provision s'établit à 69,5 M€ en net de réassurance.

Provisions Techniques (en K€)	Brut	Cédé	Net
Solvabilité I			
PSAP / PFG / IBNR	209 640,4	65 054,1	144 586,2
PREC & Egalisation	7 199,3	-	7 199,3
PNA + PAE	35 337,9	11 786,4	23 551,5
TOTAL	252 177,5	76 840,5	175 337,0
Solvabilité II			
Best Estimate Sinistres	137 350,9	45 091,8	92 259,1
Risk Margin	3 548,3	-	3 548,3
Best Estimate Primes	15 681,5	5 720,5	9 961,0
TOTAL	156 580,7	50 812,3	105 768,5
Ecart Provisions techniques	- 95 596,8	- 26 028,3	- 69 568,5

Concernant l'évaluation de la provision sinistre, les évaluations des états financiers et celles en Best Estimates sont réalisées à partir des mêmes bases de données. En revanche les provisions techniques des états financiers ne sont pas entièrement calculées par des méthodes statistiques. Elles correspondent principalement à l'évaluation dossier/dossier estimée par les rédacteurs, à laquelle est ajoutée une provision pour sinistres survenus mais non encore déclarés (IBNR). De plus, les provisions techniques des états financiers ne sont pas actualisées, contrairement aux provisions Best Estimates.

Le graphe ci-dessous cible plus particulièrement les niveaux S1 et S2 des provisions sinistres au 31/12/2023 sans actualisation, hors PFG et hors Risk Margin : le ratio global ressort à 66% soit assez comparable au ratio de fin 2023 (67%).



Rappelons que sur les pertes pécuniaires (« divers » dans le graphe), le taux est très bas puisque les cashflows de recours attendus sont très importants relativement à ceux des règlements, du fait du fort décalage entre les paiements et les récupérations et de l'historique qui devient long sur cette branche.

On n'a pas cet effet en S1 car les calculs sont réalisés en intégrant côté recours les risques liés à l'horizon de recouvrement effectif lointain et aux évolutions règlementaires. Ainsi le ratio sur cette LOB est de 244% en recours (44.5M€ en BE contre 18.3M€ en PSAP), les taux de recours des exercices récents s'élevant à 25% en PSAP contre près de 42% en BE (égal aux taux historiques).

En santé c'est surtout que l'on a des évaluations D/D importantes que l'on est obligés de retenir en PSAP, mais qui se liquident historiquement sans règlements donc la projection mathématique calcule un montant minime de BE.

D.2.4 Changements significatifs dans les provisions techniques

Au cours de l'exercice 2024, compte tenu de la baisse de l'inflation, les flux projetés n'ont pas été inflatés. En effet, les liquidations passées intègrent déjà l'inflation.

D.3 Autres passifs

À l'exception des points repris ci-dessous, l'ensemble des autres passifs est identique dans les états financiers et dans le bilan prudentiel.

D.3.1 Autres dettes

Ce poste comprend les provisions pour risques & charges, ainsi que les dépôts espèces reçus, qui sont identiques en norme Solvabilité 1 et en norme Solvabilité 2.

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe sont conservées en Solvabilité 2. Comme il est précisé dans le descriptif des BE primes, les Primes à émettre cédées sont supprimées de la valeur Solvabilité 2 des dettes nées d'opérations de réassurance.

Les comptes de régularisation tels que présentés ici contiennent le report de commission de réassurance sur PNA cédées. Ces éléments sont conservés dans le bilan Solvabilité 2.

D.3.2 Impôts différés passifs (IDP)

Les impôts différés passifs proviennent de l'imposition due sur l'écart de valorisation Solvabilité 2/Solvabilité 1 (hors frais d'acquisition reportés qui ne sont pas fiscalisés), lorsque cet écart est positif et correspond donc à un bénéfice futur imposable.

L'écart de provision est calculé sur la base des provisions fiscales et non celles en normes françaises. Ces premières font suite aux recommandations de l'administration fiscale. L'impact de cette modification réduit ainsi les écarts de valorisation et le montant des IDP.

En appliquant le taux d'imposition à ces écarts de valorisation au passif, on obtient un montant d'IDP de 25,1 M€ en 2024 contre 22,0 M€ en 2023 soit une augmentation de 3,1 M€ (effet de l'augmentation des écarts de valorisation des provisions techniques S2 / S1).

D.3.3 Passifs éventuels

Ce poste du bilan Solvabilité 2 reprend les engagements de retraite acquis au 31/12/2024, soit 0,1 M€, qui sont comptabilisés en hors bilan dans les comptes sociaux.

D.3.4 Synthèse

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des valorisations prudentielles au passif, et les écarts avec les états financiers :

* En K€	Solvabilité 2	Solvabilité 1	
Impôts différés	Impôts différés passifs	25 102,0	
Passifs subordonnés			
Passifs éventuels	Indemnités de retraite	107,9	
Provisions techniques brutes	Best Estimates de sinistres et de primes	156 580,8	PSAP nettes de recours et brutes de réassurance +provision pour frais de gestion des sinistres +PREC +PNA brutes (+PNANE)
	+ marge pour risque		
Dettes nées d'opérations d'assurance	C/C débiteurs intermédiaires et clients	6 102,5	C/C débiteurs intermédiaires et clients + Commissions sur PAE brutes
	+ Commissions sur PAE brutes		
Dettes nées d'opérations de réassurance	C/C créateurs réassureurs	8 245,9	C/C débiteurs réassureurs + PAE cédées
Autres dettes + provisions pour risques et charges		9 187,3	9 187,3
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	Commissions sur PNA cédées	3 001,6	Commissions sur PNA cédées
TOTAL		208 328,0	292 974,8

(en caractères bleus les éléments supprimés en S2, en caractères verts les éléments ajoutés)

D.4 Méthodes de valorisation alternatives

SADA Assurances n'utilise pas de méthodes de valorisation alternatives.

D.5 Autres informations (si applicable)

Il n'y a pas d'autre information pertinente concernant la valorisation à des fins de solvabilité au sein de SADA Assurances.

E. Gestion du capital

E.1 Fonds propres

E.1.1 Présentation des fonds propres actuels

À fin 2024, les fonds propres en norme Solvabilité 2 se répartissent de la manière suivante :

	Montants en K€	2023	2024
Tiers 1	Capital social	32 388,7	32 388,7
	Réserve de réconciliation	93 541,1	105 433,9
Tiers 1 "Restricted"	Dettes subordonnées	-	-
Tiers 3	Impôts différés actifs nets	-	-
TOTAL		125 929,8	137 822,6

Aucun fond propre auxiliaire n'est considéré.

E.1.2 Clauses particulières

Ces fonds propres ne sont pas conditionnés à une quelconque activité et ne comportent pas d'échéance.

E.1.3 Évolutions et écart aux fonds propres Solvabilité 1

Actifs	Total Actifs	2024		
		S2	S1	Ecart
* Montants en K€				
Immobilier d'exploitation	4 537,8	2 710,6	+ 1 827,2	
Placements	205 636,8	207 902,1	- 2 265,3	
dont obligations	180 273,7	185 474,3	- 5 200,6	
Provisions cédées	50 812,3	77 742,3	- 26 930,0	
Impôts différés Actifs	11 496,3	-	+ 11 496,3	
Frais d'acquisition reportés	-	10 972,0	- 10 972,0	
Autres	74 115,8	91 685,8	- 17 570,0	
	Total Passifs	346 598,9	391 012,8	- 44 413,9
Passifs				
Fonds Propres	138 270,9	98 038,0	+ 40 232,9	
Dettes subordonnées	-	-	-	
Impôts différés Passifs	25 102,0	-	+ 25 102,0	
Provisions techniques	156 580,8	265 535,8	- 108 955,0	
Autres	26 645,2	27 439,0	- 793,8	
Situation nette S2, ajustée des dividendes	138 271			
donc Dividendes	448			
Autres FP de base, yc IDA > 0	32 389			
Réserve de réconciliation :	105 434			

Les fonds propres éligibles ont augmenté de près de 11,9 M€ entre 2023 et 2024 passant de 125,9 M€ à 137,8 M€ essentiellement du fait de la hausse de la réserve de réconciliation dont l'évolution correspond à la combinaison de nombreux effets :

- + 12,5 M€ augmentation du surplus de réserves sociales par rapport aux BE
- + 0,04 M€ augmentation de l'écart de valorisation de l'immobilier en valeur comptable et de marché
- + 2,7 M€ remontée des plus-values latentes sur les placements
- - 3,7 M€ dû à la hausse des Impôts Différés Passifs (IDP) nets (donc baisse de la réserve de réconciliation)
- - 0,5 M€ de baisse des frais d'acquisition reportés, qui ne sont considérés qu'en S1
- + 0,6 M€ de Résultat 2024 moins le dividende prévu

E.1.4 Plan de rachat, de remboursement, de remplacement ou de levée de fonds propres

Aucun autre plan en lien avec les fonds propres n'est prévu.

E.1.5 Traitement des mesures transitoires

SADA Assurances n'applique aucune mesure transitoire.

E.1.6 Détails sur le montant des distributions effectuées aux actionnaires

Au titre de l'exercice 2024, SADA Assurances prévoit de verser un dividende de 1,07 € par action, soit un montant de 448 330 €, à son actionnaire DEVK.

E.2 SCR et MCR

E.2.1 Exigences de capital de solvabilité

Montants en K€		2023	2024	Ecart	Evolution
Couverture du SCR	Capital Eligible	125 930	137 823	11 893	9%
	SCR	79 779	79 441	-338	0%
	Ratio de Solvabilité	158%	173%	16%	10%
	Excédent(+)/Déficit(-)	46 150	58 381	12 231	27%
Tier 1	Capital Social	32 389	32 389	0	0%
	Réserve de réconciliation (comprend RAN)	93 541	105 434	11 893	13%
Tier 1 " Restricted "	Dettes subordonnées	0	0	0	0%
Tiers 3	Impôts différés actifs nets	0	0	0	0%
Fonds Propres	Fonds propres éligibles	125 930	137 823	11 893	9%
Impôts Différés	IDA	12 109	11 496	-612	-5%
	IDP	22 025	25 102	3 077	14%
Détails SCR	BSCR	83 002	85 834	2 832	3%
	SCRop	6 694	7 213	520	8%
	Ajustement Impôts Différés	-9 916	-13 606	-3 689	37%
	SCR	79 779	79 441	-338	0%
Détail des Risques	Marché	18 309	17 677	-631	-3%
	Taux d'intérêt	8 740	7 948	-792	-9%
	Actions	3 892	5 441	1 549	40%
	Immobilier	2 450	2 733	283	12%
	Spread	11 215	9 054	-2 161	-19%
	Change	35	43	8	22%
	Concentration	2 041	2 963	922	45%
	Contrepartie	10 193	12 173	1 980	19%
	Souscription Santé	416	719	303	73%
	Tarification et Provisionnement	26	21	-5	-20%
	Catastrophe	409	713	305	74%
	Souscription Non-Vie	70 603	72 550	1 947	3%
	Tarification et Provisionnement	62 982	65 326	2 344	4%
	Catastrophe	19 836	19 203	-632	-3%
	Risque Opérationnel	6 694	7 213	520	8%

La solvabilité au sens des spécifications des Actes Délégués ressort à 173 % au 31/12/2024, soit au-dessus du seuil réglementaire et du ratio cible.

Le SCR s'élève à 79,4 M€ au 31/12/2024 soit une légère baisse de 0,3 M€. Des effets de compensation entre le BSCR et la capacité d'absorption œuvrent à cette stabilité. En effet, le BSCR progresse globalement, tiré par la hausse du SCR Souscription non-vie (en lien avec la hausse du volume de primes et de provisions) et la hausse du SCR contrepartie (augmentation de l'effet de mitigation des risques, provisions cédées et des créances clients). Parallèlement, l'augmentation de l'écart S1/S2 au niveau des provisions réduit la capacité d'absorption par les impôts différés.

L'ajustement pour impôts différés est égal aux impôts différés passifs ci-dessous, qui augmentent proportionnellement aux écarts de valorisation entre le régime solvabilité 1 et solvabilité 2. Notons que les provisions S1 servant au calcul des IDP correspondent aux provisions fiscales (i.e. retraitées de la part considérée comme non déductible) et non en normes françaises.

*En K€	Impôts différés		
	2023	2024	Évolution
Impôts différés actifs	-10 599	-10 237	362
Actions	642	549	-93
Fonds d'investissement	242	214	-28
Immobilier	460	469	9
Obligations souveraines	-77	-70	7
Obligations d'entreprises	-1 929	-1 265	664
Provisions Cédées	-5 370	-5 614	-244
FaR	0	0	0
Créances assurance	-3 335	-3 429	-94
Incorporels	-1 091	-1 081	9
Autres	-141	-9	132
Impôts différés passifs	-20 515	-23 842	-3 327
Provisions Techniques	-20 462	-23 639	-3 176
Autres	0	0	0
PAE cédées	-219	-231	-12
Comm s/ PAE	0	0	0
Retraite	166	28	-139
IDP nets d'actifs	9 916	13 606	3 689

E.2.2 Minimum de capital requis

Le MCR de 2024 est évalué à 26,6 M€, soit en hausse par rapport au MCR 2023 (24,6 M€ au 31/12/2023). Les volumes de primes émises nettes sont en hausse ainsi que les BE nets (respectivement + 10,2 M€ et + 9,3 M€). Les montants par lob varient tous à la hausse, ce qui par le jeu des différents coefficients appliqués à ces montants entraîne la hausse du MCR. Le ratio de couverture du MCR s'établit à 519 %, avec un capital éligible à la couverture de ce MCR de 138 M€.

Plus de 80% du MCR avec des fonds propres Tier 1.

E.3 Utilisation du sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du SCR

SADA Assurances n'utilise pas de sous-module « Risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul de son SCR.

E.4 Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé

SADA Assurances n'utilise pas de modèle interne.

E.5 Evènement majeur

L'année 2024 a été marquée par des aggravations majeures consécutives à des événements climatiques survenus en 2022 et 2023, mais également des aggravations liées à des sinistres dégâts des eaux en lien avec la convention IRSI. Ces événements contribuent significativement à la hausse des provisions techniques sur la ligne d'activité incendies et à l'augmentation du SCR non-vie.

E.6 Non-respect du MCR et non-respect du SCR

E.6.1 Processus annuel de réexamen des exigences de capital

Le respect des exigences de capital est garanti, au sein de SADA Assurances, par un processus dont le point de départ est la direction Comptable et Financière. Chaque trimestre sont estimés le résultat et la solvabilité de fin d'exercice, qui font alors l'objet d'échanges entre le Directoire et la Direction Comptable et Financière. En cas de besoin envisagé, un rapport est élaboré pour proposer les modifications du capital ou d'autres mesures qui apparaissent nécessaires sur les années suivantes.

Dans le cas d'un besoin avéré d'augmentation des fonds propres, la direction Comptable et Financière rédige des dossiers correspondants avec le directoire qui, après le vote positif du directoire de la société mère, sont transmis au conseil de surveillance. Après une décision positive de chaque conseil de surveillance considéré et après transmission de l'information correspondante au conseil de surveillance de la filiale concernée, le département Investissements du Capital du groupe procède à l'augmentation de capital effective prévue par les règles en vigueur à l'époque considérée.

E.6.2 Implication des instances de gouvernance

Tout au long de l'année et en cas de besoin, la direction Comptable et Financière remet des dossiers sur les thèmes et les questions actuelles, dont il informe ainsi le directoire. Le directoire de SADA Assurances peut en outre remettre des dossiers sur ces thèmes directement au directoire du groupe DEVK.

En cas de non-respect du SCR, du MCR, ou d'une prise de position inattendue de l'ACPR à l'encontre de SADA Assurances, il est prévu que le directoire de SADA Assurances informe sans délai le conseil de surveillance.

E.6.3 Mesures à prendre en cas de franchissement du seuil inférieur de la marge

Dans le cas où le seuil inférieur de la marge de capital mise en place pour Solvabilité 2 est franchi, SADA Assurances établit et met en œuvre un plan de rétablissement du niveau de la marge, dans un délai approprié.

À titre d'exemple, les mesures du plan peuvent inclure :

- Un apport de fonds propres supplémentaires comme ce fut le cas en 2015 avec l'augmentation de capital et l'émission d'un TSDI ;
- Des restrictions dans la distribution de dividendes ou des intérêts des dettes subordonnées ;
- Des changements dans la stratégie d'investissement ;
- La réduction des risques techniques, par cession/résiliation de portefeuilles ou encore par transfert à la réassurance.

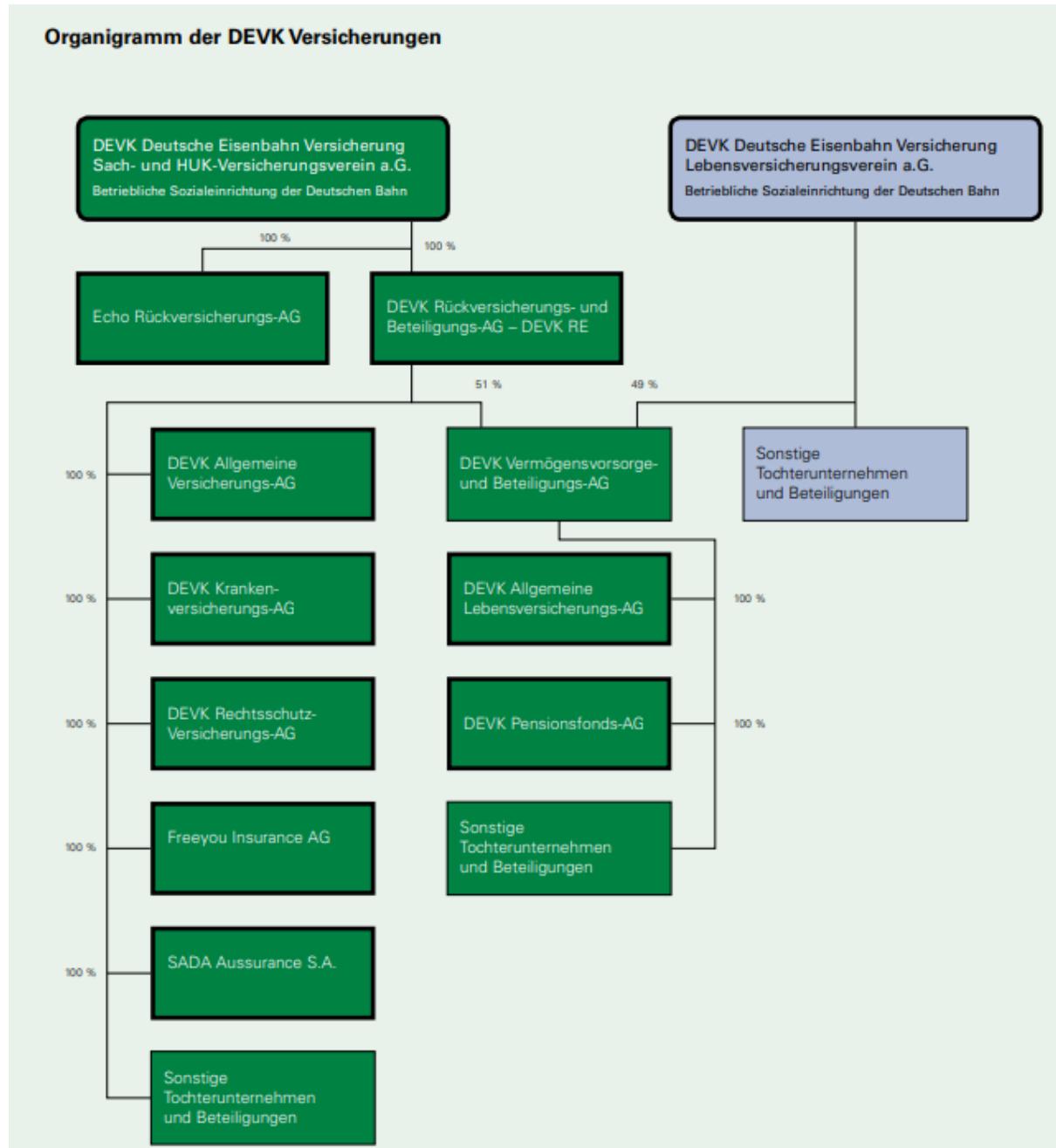
Le champ d'application du plan et la durée du délai de rétablissement dépendront notamment de la distance au seuil réglementaire.

E.7 Autres informations (si applicable)

Il n'y a pas d'autres informations pertinentes au sujet de la gestion du capital de SADA Assurances.

F. Annexes

F.1 Annexe 1 : organigramme du groupe DEVK



F.2 Annexe 2 : lexique

Abréviation	Signification
ACPR	Autorité de Contrôle prudentiel et de Résolution
AIR	Service Actuarial, Inventaire & Réassurance de SADA Assurances
AMSB	Administrative Management or Supervisory Body
BE	Best Estimate (meilleure estimation de la provision)
Bps	Basis points (ou points de base)
BP	Business plan
BSCR	Basic Solvency Capital Requirement (ou capital de solvabilité requis de base de la formule standard)
CATNAT	Catastrophes naturelles
CFP/RFP	Charge Finale Prévisible / Recours Finaux Prévisibles
DEVK	
EIOPA	European Insurance and Occupational Pension Authority (ou Autorité européenne sur les assurances et les fonds de pension (ex-CEIOPS))
FAR	Frais d'Acquisition Reportés
FFG	FEDERAL FINANCE GESTION
FS	Formule standard
IBNR	Incurred But Not Reported (dossiers dits tardifs)
IDA/IDP	Impôts Différés Actifs/Passifs
ISR	Investissement Socialement Responsable
LCI	Limite Contractuelle d'Indemnité
LoB	Lines of Business
MCR	Minimum Capital Requirement (ou exigence minimum en capital)
MRH	Multirisque Habitation

ORSA	Own Risk Solvency Assessment (Evaluation interne des risques et de la solvabilité)
PANE/PAP	Primes Acquises Non Emises / Provision pour Annulation de Primes
PCA	Plan de continuité d'activité
PCI	Plan de continuité informatique
PDD	Provision pour Dépréciation Durable
PFG, PFGS	Provision pour Frais de Gestion (des Sinistres)
PNA	Primes non acquises
PPD	Pertes pécuniaires diverses
PTF	Portefeuille
QP	Quote-Part (traité de réassurance QP)
QRT	Quantitative Reporting Templates (états quantitatifs S2)
SCR	Solvency Capital Requirement (ou capital de solvabilité requis)
SL	Stop-loss
S/P	Sinistres/primes
TSDI	Titre Subordonné à Durée Indéterminée
VaR	Value at risk

F.3 Annexe 3 : reportings quantitatifs

F.3.1 S.05.01 Primes, Sinistres et dépenses par ligne d'activité

S.05.01.01.01

Non-Life (direct business/accepted proportional reinsurance and accepted non-proportional reinsurance)

	Line of Business for: non-life insurance and reinsurance obligations (direct business and accepted proportional reinsurance)					Line of Business for: accepted non-proportional reinsurance	Total
	Medical expense insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Miscellaneous financial loss		
	C0010	C0070	C0080	C0090	C0120	C0160	C0200
Premiums written	AR0109						
Gross - Direct Business	R0110	102 362,55	165 523 792,23	15 477 518,19	805 876,80	57 904 775,22	239 814 324,99
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0120						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0130						2 555 080,53
Reinsurers' share	R0140	327,10	62 666 286,23	5 356 056,43	1 760,36	190 872,86	510 190,84
Net	R0200	102 035,45	102 857 506,00	10 121 461,77	804 116,44	57 713 902,36	2 044 889,69
Premiums earned	AR0209						
Gross - Direct Business	R0210	100 141,39	163 511 057,23	15 309 239,14	538 925,84	58 434 953,85	237 894 261,83
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0220						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0230						2 555 080,53
Reinsurers' share	R0240	327,10	62 550 506,63	5 292 391,56	1 760,36	190 872,86	510 190,84
Net	R0300	99 814,29	100 960 550,60	10 016 847,58	537 165,48	58 244 080,99	2 044 889,69
Claims incurred	AR0309						
Gross - Direct Business	R0310	-17 791,63	127 964 642,57	1 714 017,18	845 404,34	30 579 258,14	161 083 885,96
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0320						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0330						3 176,10
Reinsurers' share	R0340	6 171,86	56 171 786,90	1 478 442,52	33 214,76	3 242 439,76	0,00
Net	R0400	-23 963,49	71 792 855,68	235 574,66	812 189,58	27 336 818,38	3 176,10
Expenses incurred	R0550	38 337,00	41 799 415,19	3 623 708,21	218 337,87	23 406 409,81	16 989,38
Administrative expenses	AR0609						
Gross - Direct Business	R0610	14 982,48	5 181 737,50	514 989,08	24 196,23	2 509 215,61	8 245 119,78
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0620						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0630						8 124,43
Reinsurers' share	R0640						
Net	R0700	14 982,48	5 181 737,50	514 989,08	24 196,23	2 509 215,61	8 124,43
Investment management expenses	AR0709						
Gross - Direct Business	R0710	-52,65	378 686,49	5 072,30	2 501,81	90 493,37	476 696,45
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0720						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0730						9,40
Reinsurers' share	R0740						
Net	R0800	-52,65	378 686,49	5 072,30	2 501,81	90 493,37	9,40
Claims management expenses	AR0809						
Gross - Direct Business	R0810	4 062,30	9 749 030,67	669 973,06	26 702,24	8 987 060,06	19 436 828,47
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0820						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0830						0,00
Reinsurers' share	R0840						
Net	R0900	4 062,30	9 749 030,67	669 973,06	26 702,24	8 987 060,06	19 436 828,47
Acquisition expenses	AR0909						
Gross - Direct Business	R0910	19 344,87	36 895 165,58	3 668 564,13	164 937,59	12 160 680,35	52 908 686,81
Gross - Proportional reinsurance accepted	R0920						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R0930						8 855,55
Reinsurers' share	R0940	0,00	10 405 205,06	1 234 890,36	0,00	341 039,58	0,00
Net	R1000	19 344,87	26 489 960,52	2 433 673,77	164 937,59	11 819 640,77	8 855,55
Overhead expenses	AR1009						
Gross - Direct Business	R1010						
Gross - Proportional reinsurance accepted	R1020						
Gross - Non-proportional reinsurance accepted	R1030						
Reinsurers' share	R1040						
Net	R1100						
Balance - other technical expenses/income	R1210						7 547 660,04
Total technical expenses	R1300						76 650 845,92

F.3.2 S.02.01 Bilan

S.02.01.01.01

Balance sheet

	AR0009	Solvency II value	Statutory accounts value
		C0010	C0020
Assets			
Goodwill	R0010		0,00
Deferred acquisition costs	R0020		10 972 049,26
Intangible assets	R0030	0,00	4 211 666,90
Deferred tax assets	R0040	0,00	0,00
Pension benefit surplus	R0050	0,00	0,00
Property, plant & equipment held for own use	R0060	4 537 779,72	2 710 595,24
Investments (other than assets held for index-linked and unit-linked contracts)	R0070	205 636 780,54	207 902 113,07
<i>Property (other than for own use)</i>	R0080	0,00	0,00
<i>Holdings in related undertakings, including participations</i>	R0090	250 000,00	250 000,00
<i>Equities</i>	R0100	12 830 863,35	10 691 258,89
Equities - listed	R0110	12 802 018,61	10 662 414,15
Equities - unlisted	R0120	28 844,74	28 844,74
<i>Bonds</i>	R0130	180 273 699,28	185 474 336,86
Government Bonds	R0140	27 969 749,60	28 241 211,50
Corporate Bonds	R0150	152 303 949,68	157 233 125,36
Structured notes	R0160	0,00	0,00
Collateralised securities	R0170	0,00	0,00
<i>Collective Investments Undertakings</i>	R0180	12 282 217,91	11 449 662,57
<i>Derivatives</i>	R0190	0,00	0,00
<i>Deposits other than cash equivalents</i>	R0200	0,00	36 854,75
<i>Other investments</i>	R0210	0,00	0,00
Assets held for index-linked and unit-linked contracts	R0220	0,00	0,00
Loans and mortgages	R0230	0,00	0,00
<i>Loans on policies</i>	R0240	0,00	0,00
<i>Loans and mortgages to individuals</i>	R0250	0,00	0,00
<i>Other loans and mortgages</i>	R0260	0,00	0,00
Reinsurance recoverables from:	R0270	50 812 256,76	77 742 302,83
<i>Non-life and health similar to non-life</i>	R0280	50 812 256,76	77 742 302,83
Non-life excluding health	R0290	50 812 256,76	77 742 302,83
Health similar to non-life	R0300	0,00	0,00
<i>Life and health similar to life, excluding health and index-linked and unit-linked</i>	R0310	0,00	0,00
Health similar to life	R0320	0,00	0,00
Life excluding health and index-linked and unit-linked	R0330	0,00	0,00
<i>Life index-linked and unit-linked</i>	R0340	0,00	0,00
Deposits to cedants	R0350	0,01	0,01
Insurance and intermediaries receivables	R0360	13 625 695,32	26 983 984,25
Reinsurance receivables	R0370	13 687 624,13	13 687 624,13
Receivables (trade, not insurance)	R0380	2 969 731,52	2 969 731,52
Own shares (held directly)	R0390	0,00	0,00
Amounts due in respect of own fund items or initial fund called up but not yet paid in	R0400	0,00	0,00
Cash and cash equivalents	R0410	43 626 591,00	43 626 591,00
Any other assets, not elsewhere shown	R0420	206 185,01	206 185,01
Total assets	R0500	335 102 644,01	391 012 843,21

Liabilities	AR0509		
Technical provisions - non-life	R0510	156 580 762,68	265 535 778,62
<i>Technical provisions - non-life (excluding health)</i>	R0520	156 529 217,10	265 335 178,26
Technical provisions calculated as a whole	R0530	0,00	
Best Estimate	R0540	152 983 469,33	
Risk margin	R0550	3 545 747,78	
<i>Technical provisions - health (similar to non-life)</i>	R0560	51 545,58	200 600,37
Technical provisions calculated as a whole	R0570	0,00	
Best Estimate	R0580	48 970,47	
Risk margin	R0590	2 575,11	
Technical provisions - life (excluding index-linked and unit-linked)	R0600	0,00	0,00
<i>Technical provisions - health (similar to life)</i>	R0610	0,00	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0620	0,00	
Best Estimate	R0630	0,00	
Risk margin	R0640	0,00	
<i>Technical provisions - life (excluding health and index-linked and unit-linked)</i>	R0650	0,00	0,00
Technical provisions calculated as a whole	R0660	0,00	
Best Estimate	R0670	0,00	
Risk margin	R0680	0,00	
Technical provisions - index-linked and unit-linked	R0690	0,00	0,00
<i>Technical provisions calculated as a whole</i>	R0700	0,00	
<i>Best Estimate</i>	R0710	0,00	
<i>Risk margin</i>	R0720	0,00	
Other technical provisions	R0730		0,00
Contingent liabilities	R0740	0,00	0,00
Provisions other than technical provisions	R0750	16 200,00	16 200,00
Pension benefit obligations	R0760	107 937,70	0,00
Deposits from reinsurers	R0770	1 708 037,22	1 708 037,22
Deferred tax liabilities	R0780	13 605 767,25	0,00
Derivatives	R0790	0,00	0,00
Debts owed to credit institutions	R0800	0,00	0,00
Financial liabilities other than debts owed to credit institutions	R0810	0,00	0,00
Insurance & intermediaries payables	R0820	6 102 496,68	6 102 496,68
Reinsurance payables	R0830	6 537 818,73	7 439 598,14
Payables (trade, not insurance)	R0840	9 171 084,49	9 171 084,49
Subordinated liabilities	R0850	0,00	0,00
<i>Subordinated liabilities not in Basic Own Funds</i>	R0860	0,00	0,00
<i>Subordinated liabilities in Basic Own Funds</i>	R0870	0,00	0,00
Any other liabilities, not elsewhere shown	R0880	3 001 610,55	3 001 610,55
Total liabilities	R0900	196 831 715,30	292 974 805,70
Excess of assets over liabilities	R1000	138 270 928,72	98 038 037,51

F.3.3 S.17.01 Provisions techniques non-vie

S.17.01.01.01

Non-Life Technical Provisions

	Direct business and accepted proportional reinsurance					Accepted non-proportional reinsurance		Total Non-Life obligation
	Medical expense insurance	Fire and other damage to property insurance	General liability insurance	Credit and suretyship insurance	Miscellaneous financial loss	Non-proportional property reinsurance		
	C0020	C0080	C0090	C0100	C0130	C0170	C0180	
Technical provisions calculated as a whole	R0010	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Direct business	R0020	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Accepted proportional reinsurance business	R0030	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Accepted non-proportional reinsurance	R0040						0,00	0,00
Total Recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default associated to TP calculated as a whole	R0050		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technical provisions calculated as a sum of BE and RM	AR0057							
Best estimate	AR0058							
Premium provisions	AR0059							
Gross - Total	R0060	26 193,76	23 592 958,02	340 381,71	104 945,87	-8 382 979,18	0,00	15 681 526,02
Gross - direct business	R0070	26 193,76	23 592 958,02	340 381,71	104 945,87	-8 382 979,18	0,00	15 681 526,02
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0080	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0090						0,00	0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0100	0,00	5 702 604,55	31 548,14	0,00	0,00	0,00	5 734 152,69
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0110	0,00	5 702 604,55	31 548,14	0,00	0,00	0,00	5 734 152,69
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0140	0,00	5 689 376,89	31 088,52	0,00	0,00	0,00	5 720 465,41
Net Best Estimate of Premium Provisions	R0150	26 193,76	17 903 581,13	309 293,19	104 945,87	-8 382 979,18	0,00	9 961 060,61
Claims provisions	A00159							
Gross - Total	R0160	22 776,71	128 851 588,89	4 055 004,10	286 404,31	4 135 139,75	0,00	137 350 913,77
Gross - direct business	R0170	22 776,71	128 851 588,89	4 055 004,10	286 404,31	4 135 139,75	0,00	137 350 913,77
Gross - accepted proportional reinsurance business	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Gross - accepted non-proportional reinsurance business	R0190						0,00	0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re before the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0200	0,00	46 318 067,39	1 123 430,78	0,00	-2 260 690,83	0,00	45 180 807,35
Recoverables from reinsurance (except SPV and Finite Reinsurance) before adjustment for expected losses	R0210	0,00	46 318 067,39	1 123 430,78	0,00	-2 260 690,83	0,00	45 180 807,35
Recoverables from SPV before adjustment for expected losses	R0220	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recoverables from Finite Reinsurance before adjustment for expected losses	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total recoverable from reinsurance/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default	R0240	0,00	46 227 778,19	1 119 361,84	0,00	-2 255 348,69	0,00	45 091 791,35
Net Best Estimate of Claims Provisions	R0250	22 776,71	82 623 810,70	2 935 642,26	286 404,31	6 390 488,45	0,00	92 259 122,42
Total Best Estimate - gross	R0260	48 970,47	152 444 546,92	4 395 385,81	391 350,18	-4 247 839,42	0,00	153 032 439,79
Total Best Estimate - net	R0270	48 970,47	100 527 391,83	3 244 935,45	391 350,18	-1 952 490,73	0,00	102 220 183,03
Risk margin	R0280	2 575,11	6 362 950,13	436 580,73	11 424,89	-3 265 207,97	0,00	3 548 322,89
Amount of the transitional on Technical Provisions	AR0289							
TP as a whole	R0290	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Best estimate	R0300	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Risk margin	R0310	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technical provisions - total	AR0319							
Technical provisions - total	R0320	51 545,58	158 807 497,05	4 831 966,53	402 775,07	-7 513 047,39	0,00	156 580 762,68
Recoverable from reinsurance contract/SPV and Finite Re after the adjustment for expected losses due to counterparty default - total	R0330	0,00	51 917 155,08	1 150 450,36	0,00	-2 255 348,69	0,00	50 812 256,76
Technical provisions minus recoverables from reinsurance/SPV and Finite Re - total	R0340	51 545,58	106 890 341,97	3 681 516,17	402 775,07	-5 257 698,70	0,00	105 768 505,92
Line of Business: further segmentation (Homogeneous Risk Groups)	AR0349							
Premium provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0350	1	20	1	1	5	0	
Claims provisions - Total number of homogeneous risk groups	R0360	1	20	1	1	5	0	
Cash-flows of the Best estimate of Premium Provisions (Gross)	AR0368							
Cash out-flows	AR0369							
Future benefits and claims	R0370	14 231,86	18 811 235,34	116 743,65	91 266,59	-9 221 834,96	0,00	9 811 642,49
Future expenses and other cash-out flows	R0380	11 961,90	4 781 722,68	223 638,06	13 679,28	838 855,78	0,00	5 869 883,54
Cash in-flows	AR0389							
Future premiums	R0390	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0400	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cash-flows of the Best estimate of Claims Provisions (Gross)	AR0408							
Cash out-flows	AR0409							
Future benefits and claims	R0410	22 553,75	138 410 535,17	3 840 083,90	280 384,27	46 297 922,87	0,00	188 851 479,96
Future expenses and other cash-out flows	R0420	4 592,27	11 388 862,17	387 125,74	9 623,38	1 089 692,04	0,00	12 879 895,61
Cash in-flows	AR0429							
Future premiums	R0430	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Other cash-in flows (incl. Recoverable from salvages and subrogations)	R0440	4 369,31	20 947 808,45	172 205,54	3 603,35	43 252 475,15	0,00	64 380 461,80
Percentage of gross Best Estimate calculated using approximations	R0450	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Best estimate subject to transitional of the interest rate	R0460	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technical provisions without transitional on interest rate	R0470	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Best estimate subject to volatility adjustment	R0480	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Technical provisions without volatility adjustment and without others transitional measures	R0490	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Expected profits included in future premiums (EPFP)	R0500	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

F.3.4 S.19.01 Sinistralité non-vie

Paiements

S.19.01.01.01																		
Gross Claims Paid (non-cumulative) - Development year (absolute amount)																		
Line of business	Z0011	Total																
Accident year / Underwriting year	Z0021	Accident year [AY]																
Currency	Z0031	EUR																
Currency conversion	Z0041	Not applicable / Expressed in (converted to) reporting currency																
			0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
			C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150	C0160
Prior	R0100																	754 945,00
N-14	R0110	11 095 938,00	16 777 262,82	3 010 506,21	1 087 909,14	437 754,88	72 316,66	141 276,29	-62 636,47	-17 550,59	43 125,10	-100 427,88	-37 459,70	-19 254,69	-42 891,38	-24 297,44		
N-13	R0120	11 413 627,40	15 272 988,54	3 231 814,85	1 519 641,43	1 468 164,77	133 035,04	152 519,51	411 978,94	-26 038,24	9 262,57	-39 608,57	-37 504,32	-38 766,65	-32 401,30			
N-12	R0130	13 414 718,38	19 284 249,52	5 937 494,24	2 220 500,48	527 927,21	100 798,55	-61 526,82	-119 618,60	120 540,08	-68 836,45	1 166,87	31 357,92	42 979,58				
N-11	R0140	19 960 531,15	34 072 150,75	9 171 754,72	5 977 623,33	-156 154,08	309 126,09	1 337 243,37	1 033 148,47	-67 322,16	-94 702,88	-25 811,42	-95 902,14					
N-10	R0150	25 437 485,57	40 127 269,46	9 412 751,87	1 949 460,41	529 283,52	538 866,68	-64 607,65	491 232,46	-107 233,80	-25 904,08	-59 794,60						
N-9	R0160	30 174 678,52	39 589 514,37	9 526 417,61	2 967 332,73	780 326,31	51 240,02	173 493,94	-256 026,40	-88 264,59	-176 909,58							
N-8	R0170	26 324 770,51	28 562 744,91	9 209 678,17	2 198 453,41	815 880,26	811 265,04	93 005,46	-168 709,33	-172 854,08								
N-7	R0180	26 158 811,25	27 200 390,75	9 554 877,77	3 528 583,12	2 268 236,11	1 002 428,14	-1 795 073,41	975 358,21									
N-6	R0190	29 165 208,84	32 044 107,45	10 645 214,27	4 403 434,42	1 509 756,05	354 175,18	-123 233,73										
N-5	R0200	23 965 933,58	36 544 544,18	18 915 495,28	4 456 783,59	1 326 091,75	1 074 462,47											
N-4	R0210	22 318 102,57	31 090 517,44	11 333 642,51	4 223 417,11	2 460 209,70												
N-3	R0220	24 893 286,14	37 316 455,72	14 845 983,92	8 113 604,43													
N-2	R0230	27 175 778,01	53 012 180,28	24 839 325,80														
N-1	R0240	27 831 122,87		56 942 667,65														
N	R0250	29 347 942,83																
S.19.01.01.02																		
Gross Claims Paid (non-cumulative) - Current year, sum of years (cumulative)																		
Line of business	Z0012	Total																
Accident year / Underwriting year	Z0022	Accident year [AY]																
Currency	Z0032	EUR																
Currency conversion	Z0042	Not applicable / Expressed in (converted to) reporting currency																
			In Current year	Sum of years (cumulative)														
			C0170	C0180														
Prior	R0100	754 945,00		754 945,00														
N-14	R0110	-24 297,44		32 361 570,95														
N-13	R0120	-32 401,30		33 438 713,97														
N-12	R0130	42 979,58		41 431 751,06														
N-11	R0140	-95 902,14		71 421 685,20														
N-10	R0150	-59 794,60		78 228 809,84														
N-9	R0160	-176 909,58		82 741 802,93														
N-8	R0170	-172 854,08		67 674 234,35														
N-7	R0180	975 358,21		68 893 611,94														
N-6	R0190	-123 233,73		77 998 662,48														
N-5	R0200	1 074 462,47		86 283 310,85														
N-4	R0210	2 460 209,70		71 425 889,33														
N-3	R0220	8 113 604,43		85 169 330,21														
N-2	R0230	24 839 325,80		105 027 284,09														
N-1	R0240	56 942 667,65		84 773 790,52														
N	R0250	29 347 942,83		29 347 942,83														
Total	R0260	123 866 102,80		1 016 973 335,55														

Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Annexes

Provisions

S.19.01.01.03 Gross undiscounted Best Estimate Claims Provisions - Development year (absolute amount)																	
Line of business	Z0013	Total															
Accident year / Underwriting year	Z0023	Accident year [AY]															
Currency	Z0033	EUR															
Currency conversion	Z0043	Not applicable / Expressed in (converted to) reporting currency															
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15 & +
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0300	C0310	C0320	C0330	C0340	C0350
Prior	R0100																0,00
N-14	R0110	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	569 825,66	554 819,21	168 284,35	158 672,92	85 587,00	122 986,61	72 408,32	52 248,42	52 459,13	
N-13	R0120	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 641 646,43	1 707 954,16	669 790,66	560 290,18	244 179,07	-16 956,77	-25 312,16	19 276,46	29 048,18	
N-12	R0130	0,00	0,00	0,00	0,00	1 862 485,71	1 884 804,54	543 535,62	757 539,47	232 649,00	-47 416,35	39 964,37	68 879,04	14 475,14			
N-11	R0140	0,00	0,00	0,00	5 425 627,47	4 842 306,57	5 960 354,29	4 830 189,25	2 759 882,84	-283 882,03	-287 713,60	-123 045,26	-102 214,35				
N-10	R0150	0,00	0,00	4 110 109,36	2 570 013,44	2 153 603,22	1 022 317,36	-249 795,91	-471 621,98	-471 997,67	-211 616,23	-180 087,79					
N-9	R0160	0,00	12 592 419,85	5 349 037,01	2 499 851,84	1 931 036,06	23 301,39	-627 591,80	-845 894,69	-442 334,72	-166 186,28						
N-8	R0170	49 400 262,52	14 162 597,83	3 944 862,47	863 734,53	-373 056,21	-763 235,84	-662 103,01	-423 354,89	-227 205,42							
N-7	R0180	45 342 117,79	12 165 022,90	5 126 909,60	1 383 377,99	-804 845,64	-1 055 801,28	-616 282,42	-565 700,52								
N-6	R0190	49 463 629,42	14 669 652,14	4 842 225,80	-535 784,83	-1 076 826,42	-1 371 175,77	-345 955,26									
N-5	R0200	56 119 809,41	25 168 704,71	4 632 646,67	135 638,87	-750 143,01	-246 608,74										
N-4	R0210	50 845 180,83	16 638 612,50	4 864 470,24	2 001 841,60	383 011,98											
N-3	R0220	56 122 232,02	17 240 808,41	4 850 134,15	2 011 910,63												
N-2	R0230	65 439 890,66	28 989 705,55	16 738 485,66													
N-1	R0240	72 575 705,51	32 828 926,46														
N	R0250	75 512 076,78															

S.19.01.01.04 Gross discounted Best Estimate Claims Provisions - Current year, sum of years (cumulative)																
Line of business	Z0014	Total														
Accident year / Underwriting year	Z0024	Accident year [AY]														
Currency	Z0034	EUR														
Currency conversion	Z0044	Not applicable / Expressed in (converted to) reporting currency														
		Year end (discounted data)														
		C0360														
Prior	R0100	59 214,95														
N-14	R0110	50 893,90														
N-13	R0120	29 046,83														
N-12	R0130	14 765,91														
N-11	R0140	-96 471,73														
N-10	R0150	-171 949,45														
N-9	R0160	-149 655,48														
N-8	R0170	-205 696,82														
N-7	R0180	-515 240,04														
N-6	R0190	-284 778,17														
N-5	R0200	-188 113,40														
N-4	R0210	465 174,33														
N-3	R0220	2 029 095,75														
N-2	R0230	16 536 446,04														
N-1	R0240	32 500 913,05														
N	R0250	74 397 372,50														
Total	R0260	124 471 018,16														

F.3.5 S.23.01 Fonds propres

S.23.01.01.01

Own funds

	Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
	C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35	AR0009				
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	32 388 700,00	32 388 700,00		0,00
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0,00	0,00		0,00
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0,00	0,00		0,00
Subordinated mutual member accounts	R0050	0,00		0,00	0,00
Surplus funds	R0070	0,00	0,00		
Preference shares	R0090	0,00		0,00	0,00
Share premium account related to preference shares	R0110	0,00		0,00	0,00
Reconciliation reserve	R0130	105 433 898,72	105 433 898,72		
Subordinated liabilities	R0140	0,00		0,00	0,00
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160	0,00			0,00
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0,00	0,00	0,00	0,00
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	AR0219				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220	0,00			
Deductions	AR0229				
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0,00	0,00	0,00	0,00
Total basic own funds after deductions	R0290	137 822 598,72	137 822 598,72	0,00	0,00
Ancillary own funds	AR0299				
Unpaid and uncancelled ordinary share capital callable on demand	R0300	0,00			0,00
Unpaid and uncancelled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310	0,00			0,00
Unpaid and uncancelled preference shares callable on demand	R0320	0,00			0,00
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0,00			0,00
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340	0,00			0,00
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0,00			0,00
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360	0,00			0,00
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0,00			0,00
Other ancillary own funds	R0390	0,00			0,00
Total ancillary own funds	R0400	0,00			0,00
Available and eligible own funds	AR0499				
Total available own funds to meet the SCR	R0500	137 822 598,72	137 822 598,72	0,00	0,00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	137 822 598,72	137 822 598,72	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	137 822 598,72	137 822 598,72	0,00	0,00
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	137 822 598,72	137 822 598,72	0,00	0,00
SCR	R0580	79 441 394,49			
MCR	R0600	26 531 989,88			
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	173,49%			
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	519,46%			

S.23.01.01.02

Reconciliation reserve

	Value
	C0060
Reconciliation reserve	AR0699
Excess of assets over liabilities	R0700 138 270 928,72
Own shares (held directly and indirectly)	R0710 0,00
Foreseeable dividends, distributions and charges	R0720 448 330,00
Other basic own fund items	R0730 32 388 700,00
Adjustment for restricted own fund items in respect of matching adjustment portfolios and ring fenced funds	R0740 0,00
Reconciliation reserve	R0760 105 433 898,72
Expected profits	AR0769
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Life business	R0770 0,00
Expected profits included in future premiums (EPIFP) - Non-life business	R0780 0,00
Total Expected profits included in future premiums (EPIFP)	R0790 0,00

F.3.6 S.25.01 SCR

S.25.01.01.01 Basic Solvency Capital Requirement		
Article 112	Z0011	No
	Net solvency capital requirement	Gross solvency capital requirement
	C0030	C0040
		C0050
Market risk	R0010	17 677 427,31
Counterparty default risk	R0020	12 173 406,13
Life underwriting risk	R0030	0,00
Health underwriting risk	R0040	718 954,75
Non-life underwriting risk	R0050	72 549 765,13
Diversification	R0060	-17 285 871,85
Intangible asset risk	R0070	0,00
Basic Solvency Capital Requirement	R0100	85 833 681,47

S.25.01.01.02 Calculation of Solvency Capital Requirement		
Article 112	Z0012	No
	Value	C0100
Adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0120	
Operational risk	R0130	7 213 480,27
Loss-absorbing capacity of technical provisions	R0140	0,00
Loss-absorbing capacity of deferred taxes	R0150	-13 605 767,25
Capital requirement for business operated in accordance with Art. 4 of Directive 2003/41/EC	R0160	0,00
Solvency Capital Requirement excluding capital add-on	R0200	79 441 394,49
Capital add-ons already set	R0210	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0211	0,00
Type a	R0212	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0213	0,00
Type c	R0214	0,00
of which, capital add-ons already set - Article 37 (1)	R0220	79 441 394,49
Other information on SCR	AR0399	
Capital requirement for duration-based equity risk sub-module	R0400	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for remaining part	R0410	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for ring-fenced funds	R0420	
Total amount of Notional Solvency Capital Requirements for matching adjustment portfolios	R0430	
Diversification effects due to RFF nSCR aggregation for article 304	R0440	
Method used to calculate the adjustment due to RFF/MAP nSCR aggregation	R0450	No adjustment
Net future discretionary benefits	R0460	0,00

S.25.01.01.03			
Approach to tax rate			
Article 112	Z0013	No	
		Yes/No	
		C0109	
Approach based on average tax rate	R0590	Approach not based on average tax rate	
S.25.01.01.04			
Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes			
Article 112	Z0014	No	
		Before the shock	After the shock
		C0110	C0120
DTA	R0600	0,00	8 667 660,61
DTA carry forward	R0610	0,00	0,00
DTA due to deductible temporary differences	R0620	0,00	8 667 660,61
DTL	R0630	13 605 767,25	8 667 660,61
S.25.01.01.05			
Calculation of loss absorbing capacity of deferred taxes			
Article 112	Z0015	No	
		LAC DT	
		C0130	
LAC DT	R0640	-13 605 767,25	
LAC DT justified by reversion of deferred tax liabilities	R0650	-13 605 767,25	
LAC DT justified by reference to probable future taxable economic profit	R0660	0,00	
LAC DT justified by carry back, current year	R0670	0,00	
LAC DT justified by carry back, future years	R0680	0,00	
Maximum LAC DT	R0690	23 885 206,42	

F.3.7

S.28.01 MCR

S.28.01.01(A,5)

Minimum Capital Requirement - Only life or only non-life insurance or reinsurance activity

S.28.01.01.01

Linear formula component for non-life insurance and reinsurance obligations

MCR components	
	C0010
MCRNL Result	R0010 26 531 989,88

S.28.01.01.02

Background information

	Background information		
	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance) written premiums in the last 12 months	
	C0020	C0030	
Medical expense insurance and proportional reinsurance	R0020 48 970,47		102 362,55
Income protection insurance and proportional reinsurance	R0030	0,00	0,00
Workers' compensation insurance and proportional reinsurance	R0040	0,00	0,00
Motor vehicle liability insurance and proportional reinsurance	R0050	0,00	0,00
Other motor insurance and proportional reinsurance	R0060	25,85	0,00
Marine, aviation and transport insurance and proportional reinsurance	R0070	0,00	0,00
Fire and other damage to property insurance and proportional reinsurance	R0080	100 527 391,83	103 565 430,05
General liability insurance and proportional reinsurance	R0090	3 244 935,45	10 249 552,78
Credit and suretyship insurance and proportional reinsurance	R0100	391 350,18	805 876,80
Legal expenses insurance and proportional reinsurance	R0110	0,00	0,00
Assistance and proportional reinsurance	R0120	0,00	0,00
Miscellaneous financial loss insurance and proportional reinsurance	R0130	0,00	57 904 775,22
Non-proportional health reinsurance	R0140	0,00	0,00
Non-proportional casualty reinsurance	R0150	0,00	0,00
Non-proportional marine, aviation and transport reinsurance	R0160	0,00	0,00
Non-proportional property reinsurance	R0170	0,00	2 555 080,53

S.28.01.01.03

Linear formula component for life insurance and reinsurance obligations

Result	
	C0040
MICRL Result	R0200 0,00

S.28.01.01.04

Total capital at risk for all life (re)insurance obligations

	Net (of reinsurance/SPV) best estimate and TP calculated as a whole	Net (of reinsurance/SPV) total capital at risk
	C0050	C0060
Obligations with profit participation - guaranteed benefits	R0210 0,00	
Obligations with profit participation - future discretionary benefits	R0220 0,00	
Index-linked and unit-linked insurance obligations	R0230 0,00	
Other life (re)insurance and health (re)insurance obligations	R0240 0,00	
Total capital at risk for all life (re)insurance obligations	R0250	0,00

S.28.01.01.05

Overall MCR calculation

Value	
	C0070
Linear MCR	R0300 26 531 989,88
SCR	R0310 79 441 394,49
MCR cap	R0320 35 748 627,52
MCR floor	R0330 19 860 348,62
Combined MCR	R0340 26 531 989,88
Absolute floor of the MCR	R0350 3 700 000,00
Minimum Capital Requirement	R0400 26 531 989,88